



Atlas historique du Québec – La francophonie nord-américaine

LES RÉCITS DE VOYAGE ET DE MIGRATION COMME MODES DE CONNAISSANCE
ETHNOGRAPHIQUE : CANADA, ÉTATS-UNIS, EUROPE (XIX^e-XX^e SIÈCLES)

Du Saguenay au Vermont

LE RÉCIT D'ÉMIGRATION DE JEAN ANGERS (1916-1919)

Par Stéphanie Angers et Yves Frenette

de foin vendu par...
bien. Seulement il était tard...
rir. Je lui offris mes services et à la fin il...
avons collectionné toutes ces pesées.
mon travail n'était pas terminé; il me fallait aller rencont...
lister, lequel demeurait à environ 4 milles de ce village, ce qui faisa...
ferme. Il faisait une nuit très obscure, ~~xxxx~~ le temps étant couvert...
très froide. Tout de même il n'y avait pas quatre chemins, il me fall...
aller et se partis à la recherche de ce monsieur, sans connaître l'e...
ait excepté le rang. La seule indication que j'avais était qu'il...
haie en cèdre. Après unviron une heure de marche il...
chaque résidence que j'atteignait le lo...
aller voir s'il n'y avait pas u...
m'en rendre co...
tte ré...

RÉSUMÉ – À l’automne 1916, Jean Angers, son épouse Marie-Anna et leurs quatre enfants quittent Chicoutimi, au Saguenay, pour une ferme récemment acquise par Jean à Newport, près du lac Memphrémagog, au Vermont. À cette époque, cet État américain frontalier est reconnu pour la disponibilité de fermes se vendant moins cher qu’au Québec. Dès le début, le projet migratoire des Angers s’avère compliqué et les deux années et demie qu’y passe la famille ne seront pas de tout repos. C’est cette histoire que Jean Angers décide d’écrire en 1933, près de quinze ans après le retour dans leur région d’origine. La retranscription de ce récit issu d’archives familiales est enrichie par l’ajout d’éléments contextuels sur la migration canadienne-française vers les États-Unis. Ce document historique unique nous plonge dans le vécu d’un Canadien français catholique « moyen » dans le premier quart du XX^e siècle. À la manière d’un conteur d’autrefois, Jean Angers convoque de multiples « opposants » et « adjuvants » pour relater ses épreuves et ses « exploits » lors de son émigration vers la Nouvelle-Angleterre durant la Première Guerre mondiale.

AU SUJET DE L’AUTEUR ET DE L’AUTRICE

Stéphanie Angers est née à Québec. Après des études de premier et deuxième cycle en sociologie à l’Université Laval, elle termine son cursus dans cette discipline, en obtenant un doctorat à l’Université d’Aix-en-Provence, en France. Ses sujets d’étude mettent en évidence des parcours biographiques et leurs réseaux de relations (cf. *Échanges intellectuels entre la France et le Québec*). La publication du récit de migration de son arrière-grand-père, Jean Angers, témoigne de son intérêt pour ce type de texte.

Yves Frenette est titulaire de la Chaire de recherche du Canada de niveau 1 sur les migrations, les circulations et les communautés francophones à l’Université de Saint-Boniface. Ex-directeur du Centre de recherche en civilisation canadienne-française et de l’Institut d’études canadiennes, à l’Université d’Ottawa, il avait auparavant enseigné au collège Glendon et à la Faculté des études supérieures de l’Université York, à Toronto. Il a aussi été professeur invité dans plusieurs universités européennes. Il a fait paraître quatre livres et quelque 260 chapitres et articles scientifiques. En outre, il a dirigé ou codirigé dix-huit ouvrages collectifs et six numéros thématiques de revue. Yves Frenette a réalisé le site Web primé *Francophonies canadiennes : identités culturelles*.

ONT CONTRIBUÉ À LA RÉALISATION DE L’OUVRAGE

Direction scientifique des *Récits de voyage et de migration comme modes de connaissance ethnographique : Canada, États-Unis, Europe (XIX^e-XX^e siècles)*

Yves Frenette (Université de Saint-Boniface)
et **Serge Jaumain** (Université libre de Bruxelles)

Direction scientifique de l’Atlas historique du Québec - La Francophonie nord-américaine

Marc St-Hilaire (CIEQ, Université Laval)

Direction artistique et responsable de l’édition

Émilie Lapierre Pintal (CIEQ, Université Laval)

Mise en page, design des cartes et traitement de l’iconographie

Émilie Lapierre Pintal (CIEQ, Université Laval) en collaboration avec **Virginie Jullien** (Sous les étoiles - studio graphique)

Formatage des textes

Émilie Lapierre Pintal et **Julie Francœur** (CIEQ, Université Laval)

Recherche iconographique

Stéphanie Angers, **Yves Frenette**, **Émilie Lapierre Pintal** et **Julie Francœur** (CIEQ, Université Laval)

Révision linguistique

Solange Deschênes

Cartographie

Laurent Richard, **Marc St-Hilaire**, **Émilie Lapierre Pintal** (CIEQ, Université Laval), **Louise Marcoux** (Département de géographie, Université Laval).

Coordination

Julie Francœur et **François Antaya** (CIEQ, Université Laval et UQTR)

POUR CITER CETTE PARUTION, UTILISER L’INFORMATION SUIVANTE :

Angers, Stéphanie et Yves Frenette (2025). « Du Saguenay au Vermont : le récit d’émigration de Jean Angers (1916-1919) », dans Yves Frenette et Serge Jaumain (dir.), *Les récits de voyage et de migration comme modes de connaissance ethnographique : Canada, États-Unis, Europe (XIX^e-XX^e siècles)*, Québec : Centre interuniversitaire d’études québécoises (coll. « Atlas historique du Québec - La francophonie nord-américaine »).

Du Saguenay au Vermont

LE RÉCIT D'ÉMIGRATION DE JEAN ANGERS (1916-1919)

Par Stéphanie Angers et Yves Frenette

Le récit d'émigration de Jean Angers n'a pas été rédigé pour être publié. Son titre, « Pourquoi je me suis décidé d'aller résider à Newport, Vt, E.U. et mon séjour là-bas », donne d'emblée le ton d'une écriture brute, comme si l'auteur s'exprimait oralement. Le texte se présente sous la forme d'un tapuscrit à simple interligne qui fait écho à d'autres tapuscrits récoltés par son neveu, l'abbé Lorenzo Angers ¹. Certains sont datés de 1933, année de la rédaction de celui de Jean. Ils peuvent avoir été dictés à Lorenzo par des témoins, puis retranscrits par ce dernier ², ou être repris de la presse locale ³. Ils ont trait à des événements suffisamment graves ou marquants pour qu'il y ait une volonté de les inscrire dans la mémoire familiale. Le séjour au Vermont de Jean Angers est donc considéré de la même façon ⁴.

Le récit n'est pas daté; il est cependant possible de faire des déductions à partir de repères chronologiques. Jean, son épouse et leurs quatre enfants en bas âge partent de Chicoutimi, au Saguenay ⁵, à l'automne 1916, et demeurent à Newport ⁶ jusqu'au printemps 1919.

Les deux années et demie qu'y passe la famille Angers sont ponctuées de multiples déboires et le migrant regrette son choix quelques mois seulement après son installation au

sud de la frontière. Quand il prend le chemin du retour, Jean est âgé de 31 ans. C'est près de quinze ans plus tard qu'il entreprend la rédaction de son récit, peut-être parce que, sans travail depuis quelque dix-huit mois, il est désœuvré. Il semble l'écrire d'un seul jet. Le 25 juillet 1933, la dernière mention indique: « écrit et non relu ⁷ ».

Le départ de Chicoutimi pour les États-Unis est motivé par la santé défaillante de Jean Angers. On lui

conseille le travail au grand air, ce qui justifie l'achat d'une ferme, même si ce dernier n'a presque jamais cultivé la terre auparavant. Or, au début du XX^e siècle, comme on le verra, le prix des fermes serait plus abordable au Vermont qu'au Québec. Quant au choix de Newport, il peut s'expliquer par l'existence d'un chemin de fer, le Quebec Central Railway, qui relie cette localité à la ville de Québec (via Sherbrooke) ⁸ et par la présence dans la région immédiate de connaissances



PREMIÈRE PAGE DU RÉCIT DE L'ÉMIGRATION DE JEAN ANGERS (1933)

Collection personnelle de Paul Angers.
Photo : Émilie Lapierre Pinal, 2025.



CHAMP D'AVOINE, FERME ANGERS, JONQUIÈRE,
LAC-SAINT-JEAN, QC, VERS 1906

William Haggerty, Musée McCord Stewart,
[VIEW-4078](#).

Il s'agirait de la ferme du père de Jean Angers, Léandre Angers, que ce dernier a transmise à un ou à plusieurs de ses fils.

et de membres de la parenté qui y ont émigré, un facteur primordial ⁹. Même si Jean ne fait pas beaucoup référence à son réseau familial et à un réseau de sociabilité saguenayen dans son récit, ils sont bel et bien présents. C'est grâce au réseau de la ville d'origine (Chicoutimi) que le contact initial est établi au Vermont et, dès le premier paragraphe, Jean Angers mentionne que son beau-père y a déjà visité des fermes. Plus tard, sa belle-famille vient s'installer à proximité et une cousine habite aussi dans la

région. Quand il quitte Newport, c'est à un homme de Roberval qu'il vend sa ferme.

Nous faisons précéder de trois parties la retranscription du récit. La première présente quelques éléments de la biographie de Jean Angers et résume les deux pages précédant le départ pour les États-Unis, dans lesquelles l'auteur décrit ses débuts dans la vie active. Dans la deuxième partie, nous nous attachons au versant littéraire insufflé par l'auteur à l'aide des notions d'« opposant » et

d'« adjuvant », qui proviennent de l'analyse structurale des récits (Greimas, 1966; Propp, 1970). Le propos de Jean Angers est universel. Lorsqu'un individu entreprend de narrer un épisode de sa vie, la plupart du temps, il essaie de le magnifier, d'insister sur les difficultés et sur sa capacité à les surmonter. La troisième partie met en évidence l'inscription du récit dans le contexte de la migration des Canadiens français aux États-Unis. Autant nous pouvons dégager l'universel de son propos, autant sa migration



VILLE DE JONQUIÈRE (sans date)

BANQ-Rosemont, Collection Jacques-Poitras, [CP 022983 CON](#).

en 1916 est singulière, tant dans sa temporalité que dans sa spatialité. En effet, nous verrons que, pendant la Première Guerre mondiale, il y a beaucoup moins d'émigration canadienne-française vers la république du Sud, même si, durant les deux premières décennies du XX^e siècle, l'État rural du Vermont, qui avait été délaissé depuis plus d'un demi-siècle au profit des villes industrielles de la Nouvelle-Angleterre, connaît une recrudescence de migrants du Québec qui y achètent des fermes.

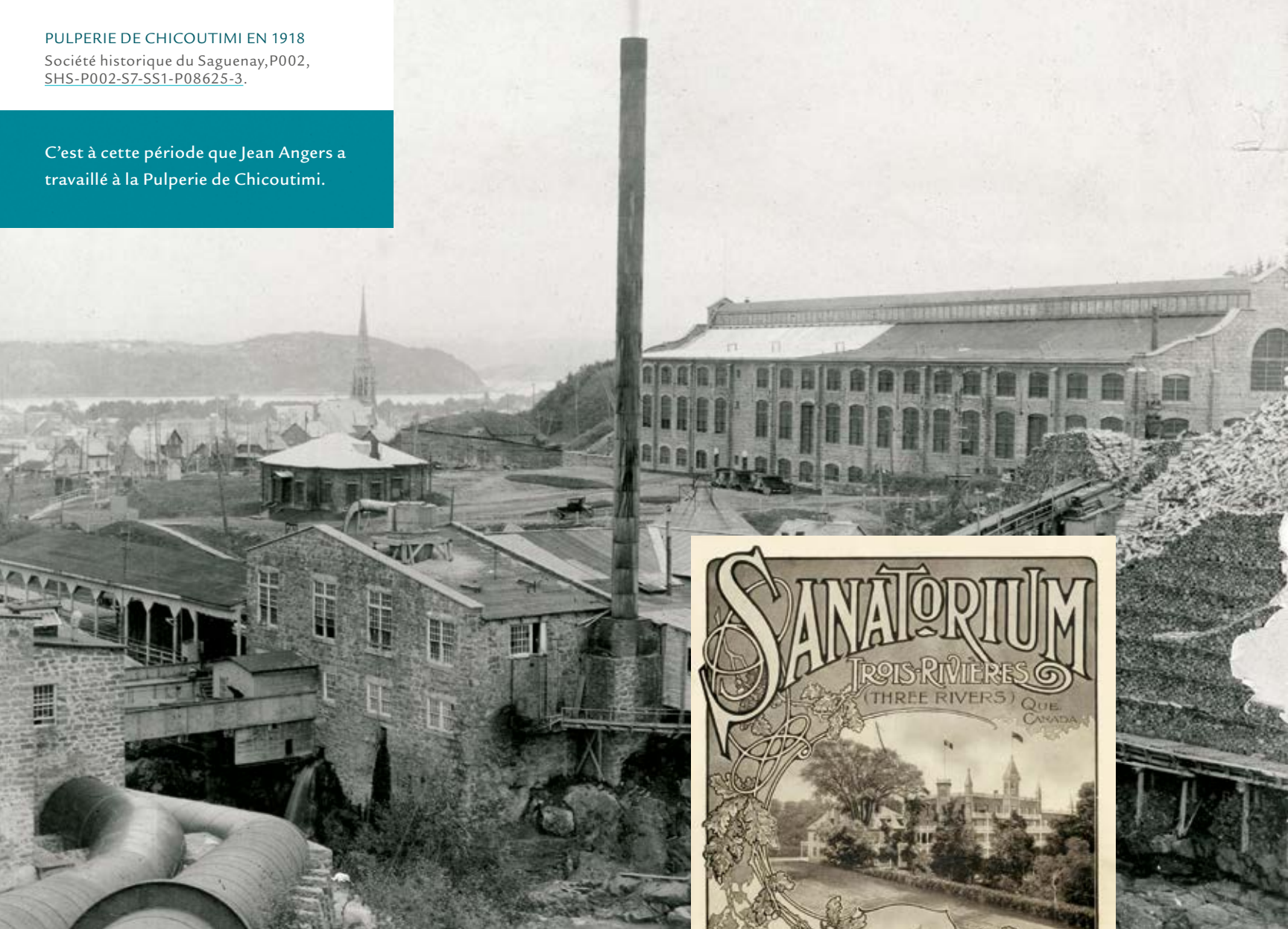
Éléments biographiques

Jean Angers est né le 25 juillet 1887 à Jonquière, au Saguenay¹⁰. Il est le douzième et avant-dernier enfant de Léandre Angers¹¹ cultivateur natif des Éboulements, dans la région de Charlevoix¹², et d'Anne Tremblay¹³, originaire de Grande-Baie¹⁴, au Saguenay, où le couple convole

en justes noces en 1864. Après avoir entamé un cours commercial au Séminaire de Chicoutimi¹⁵, Jean se lance dans la vie active à l'automne 1905, en travaillant en tant que commis pendant six mois chez son frère aîné Paschal¹⁶, marchand général à Jonquière. Mais, conscient que son « maigre bagage de science¹⁷ » ne suffit pas, il lui tient à cœur d'apprendre un vrai métier. Son choix va vers la comptabilité. Son premier emploi comme aide-comptable a lieu chez L.N. Asselin et Fils, agents d'immeubles à Hébertville-Station¹⁸, dans la région voisine du Lac-Saint-Jean. C'est également dans cette localité que réside un autre de ses frères, Joseph¹⁹, qui leur recommande Jean. Toutefois, ce dernier quitte rapidement cet emploi pour travailler comme teneur de livres au magasin général de Joseph, où il demeure deux ans. Il devient ensuite

« assistant agent » pour le Québec & Lake St-John Railway²⁰. Non seulement Jean commence sa vie professionnelle à Hébertville-Station, mais c'est à cet endroit également qu'il rencontre Marie-Anna Hudon, qu'il épouse à Chicoutimi en 1911²¹. Le jeune couple s'établit dans cette ville après que la compagnie ferroviaire y eut transféré Jean comme agent de fret en 1907²². Mais celui-ci semble avoir la bougeotte, car il quitte cette entreprise pour occuper la fonction de trésorier au sein de la Société des constructeurs-mécaniciens²³, sise également à Chicoutimi, qui est présidée par J.-É.-A. Dubuc²⁴. Au bout de trois ans²⁵, Jean demande à son patron d'être embauché dans une autre de ses compagnies. À ce propos, il écrit : « La chose était assez facile pour lui puisqu'il contrôlait à peu près toutes les compagnies qu'il y avait à Chicoutimi²⁶ ».

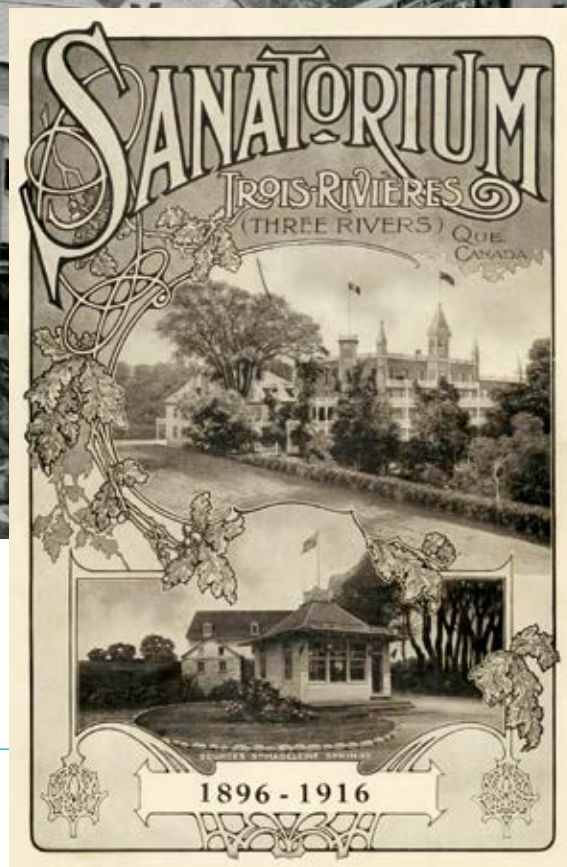
C'est à cette période que Jean Angers a travaillé à la Pulperie de Chicoutimi.



PAGE COUVERTURE D'UN FASCICULE PUBLICITAIRE
DU SANATORIUM DE TROIS-RIVIÈRES, 1896-1916

Société d'histoire de Cap-de-la-Madeleine, *Le nouveau Madelinois*,
vol. 2 (printemps 2010).

Jean Angers a séjourné dans ce sanatorium en 1915.



C'est ainsi que Jean Angers entre à l'emploi de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi ²⁷, grande entreprise forestière dirigée par Dubuc, qui lui confie la responsabilité du bureau de comptabilité du Département du bois. Selon Jean Angers, les affaires de la compagnie n'étaient pas des plus brillantes, car, manquant de capital, elle était forcée de différer le paiement des salaires de ses bûcherons et draveurs, parfois pendant plusieurs mois. Les entrepreneurs et les sous-entrepreneurs à qui elle donnait des contrats étaient aussi affectés. « Tous les jours,

de huit heures du matin jusqu'à six heures du soir, raconte Jean, il me fallait répondre à des centaines d'employés réclamant leurs dus, et avec raison. Des femmes venaient au bureau en pleurant pour réclamer au moins un acompte sur ce qui leur était dû, afin de pouvoir acheter au moins le pain nécessaire à la nourriture de leurs enfants ²⁸ ». Ce n'est que le soir qu'il peut enfin accomplir le travail du bureau. Il s'use à la tâche, son médecin l'oblige à prendre du repos en raison de graves problèmes aux yeux. Il se décrit alors comme fatigué et

démoralisé. Épuisé, il fait un séjour au sanatorium du docteur De Blois à Trois-Rivières, où sont soignées « les maladies nerveuses ²⁹ ». Après sa cure, Jean reprend son emploi à la pulperie, en septembre 1915. Cependant, après quelques semaines « d'un dur labeur ³⁰ », il donne sa démission, ses problèmes aux yeux étant incompatibles avec le travail de bureau. Jean prend alors la décision d'émigrer au Vermont avec sa famille, ce qui devient réalité un an plus tard.



FAMILLE ANGERS EN 1919

Collection personnelle de Louise Angers.

C'est en 1919 que la famille de Jean Angers quitte le Vermont pour retourner dans sa région d'origine, le Saguenay-Lac-Saint-Jean.

Un récit structuré autour d'opposants et d'adjuvants

Le récit de Jean Angers procède d'un registre émotionnel qui le conduit à adopter une rhétorique de la plainte et de la victimisation. Il y relate ses affects, qu'il s'agisse de ses motivations – notamment, son attrait pour une vie plus saine à la campagne – ou de sa répulsion envers certains us et coutumes propres aux Américains, d'autant plus mal compris qu'il ne maîtrise pas complètement la langue anglaise. Il se heurte également à des mœurs éloignées des pratiques catholiques ou aux attitudes réservées de ses voisins lorsqu'il demande leur aide (par exemple, on ne frappe pas à la porte; on attend à l'extérieur avant d'être éventuellement reçu³¹). Mais c'est la malhonnêteté de l'homme qui lui a vendu sa ferme, un certain Lahar (anglicisation de Lahaie³²),

qui vient sceller l'échec de son projet, deux mois seulement après son installation dans le Vermont. Le discours victimaire de Jean Angers s'engage alors sur un chemin sans retour. Il décide de riposter immédiatement, en écrivant au vendeur et en menant une enquête de voisinage, enquête qui, de proche en proche, le conduit à affronter le système judiciaire américain, car il dépose une « réclamation en dommages³³ ». Il doit trouver un premier avocat dont il se sépare rapidement, puis un second, qui se révèle peu efficace. Il lui a fallu monter un dossier, constituer des preuves, en vue du procès. Toutes ces démarches sont effectuées dans un univers juridique qui lui est étranger, dans une langue qu'il maîtrise mal, sans véritable réseau familial pour l'orienter ou l'aider. Notons que son apprentissage forcé du système judiciaire

du Vermont, et plus globalement des États-Unis, nous renseigne sur son fonctionnement. Jean le raconte sans filtre, tel qu'il le comprend, en fonction de ses propres références sociales et culturelles de Canadien français du début du XX^e siècle.

De plus, l'analyse structurale des récits (Greimas, 1966; Propp, 1970) met de l'avant l'idée que le sujet de l'histoire doit vaincre le mauvais sort, un rival ou une volonté surpuissante. Il s'agit d'une constante dans les récits populaires. La narration des déboires judiciaires de Jean Angers en fournit un parfait exemple³⁴. Ainsi, Lahar et Grout, son premier avocat, jouent parfaitement le rôle d'opposant. Quant à son cousin Charles Angers, avocat et ancien député³⁵, c'est à la catégorie d'adjuvant qu'il convient de le rattacher. Il remplit une fonction d'auxiliaire qui consiste à aider le

personnage principal, dès l'instant où ce dernier subit des épreuves qu'il doit surmonter. Opposants et adjuvants sont indispensables au déroulement du récit populaire et ils se retrouvent quasiment à l'état idéal typique dans le tapuscrit de Jean Angers, tant leur présence et leurs actes peuvent le soutenir ou, au contraire, lui nuire.

La migration de la famille Angers en contexte

La famille Angers part pour le Vermont à l'automne 1916; le Canada est alors en guerre, mais pas les États-Unis, qui rejoignent les Alliés en avril 1917, un événement marquant qui n'est pas commenté dans le récit, celui-ci ne portant que sur sa situation personnelle. Jean, Marie-Anna et leurs quatre enfants quittent le Québec à un moment où le mouvement migratoire, qui a vu des centaines de milliers de Canadiens français partir pour la république du Sud, est à la baisse, avant de s'arrêter presque complètement jusqu'aux années 1920 (Lavoie, 1973; Gauvreau,

St-Hilaire et Vézina, 2024). De plus, ils se dirigent vers un État majoritairement rural, qui n'a plus la faveur de leurs compatriotes. Pourtant, on voit, à la lecture du récit, qu'ils ne sont pas les seuls Saguenayens à tenter leur chance dans la région frontalière du nord du Vermont.

Avant la guerre de Sécession (1861-1865), celui-ci était l'État de la Nouvelle-Angleterre qui avait accueilli le plus de Canadiens français. Ils furent 5500 à y immigrer entre 1840 et 1850 et 1700 lors de la décennie suivante. En 1860, la population canadienne-française du Vermont comptait 16 580 personnes et représentait 44,3 % des Canadiens français de la Nouvelle-Angleterre (Vicero, 1968 : 132). Empruntant la rivière Richelieu et le lac Champlain, les migrants recherchaient des emplois saisonniers dans l'agriculture, les briqueteries et l'industrie forestière (Lacroix, 2021a, 2024). Puis, à l'époque de la Grande Migration, entre 1860 et 1900, le courant migratoire vers le Vermont ne suit plus le

rythme du mouvement, les Canadiens français lui préférant de beaucoup les villes industrielles du New Hampshire, du Massachusetts, du Rhode Island et du Connecticut. Alors qu'entre ces deux dates la population canadienne-française de la Nouvelle-Angleterre connaît une augmentation phénoménale de 1432,1 %, elle croît de 171,4 % seulement dans l'État du Vermont (Vicero, 1968 : 89-90, 148, 275). En 1900, 41 500 Canadiens français y sont recensés, dont seulement 36,3 % (14 982) sont nés au nord de la frontière (Truesdell, 1943 : 77). C'est donc dire que la population canadienne-française du Vermont est déjà dominée par les individus nés aux États-Unis, dont on peut présumer que bon nombre d'entre eux sont assimilés ou en voie de l'être. Tout de même, à partir de 1890, les journaux du Québec évoquent un mouvement transfrontalier qui amène des cultivateurs dans l'État, en raison de la disponibilité de fermes abandonnées par leurs propriétaires yankees qui migrent vers l'Ouest (La Presse, 1921).

Form 1-Canada
WHEN USED RETURN TO 207 LANSINGTOWN ST. WEST,
MONTREAL, AT END OF EACH MONTH
U. S. DEPARTMENT OF LABOR
IMMIGRATION SERVICE

16
A to K
L to Z

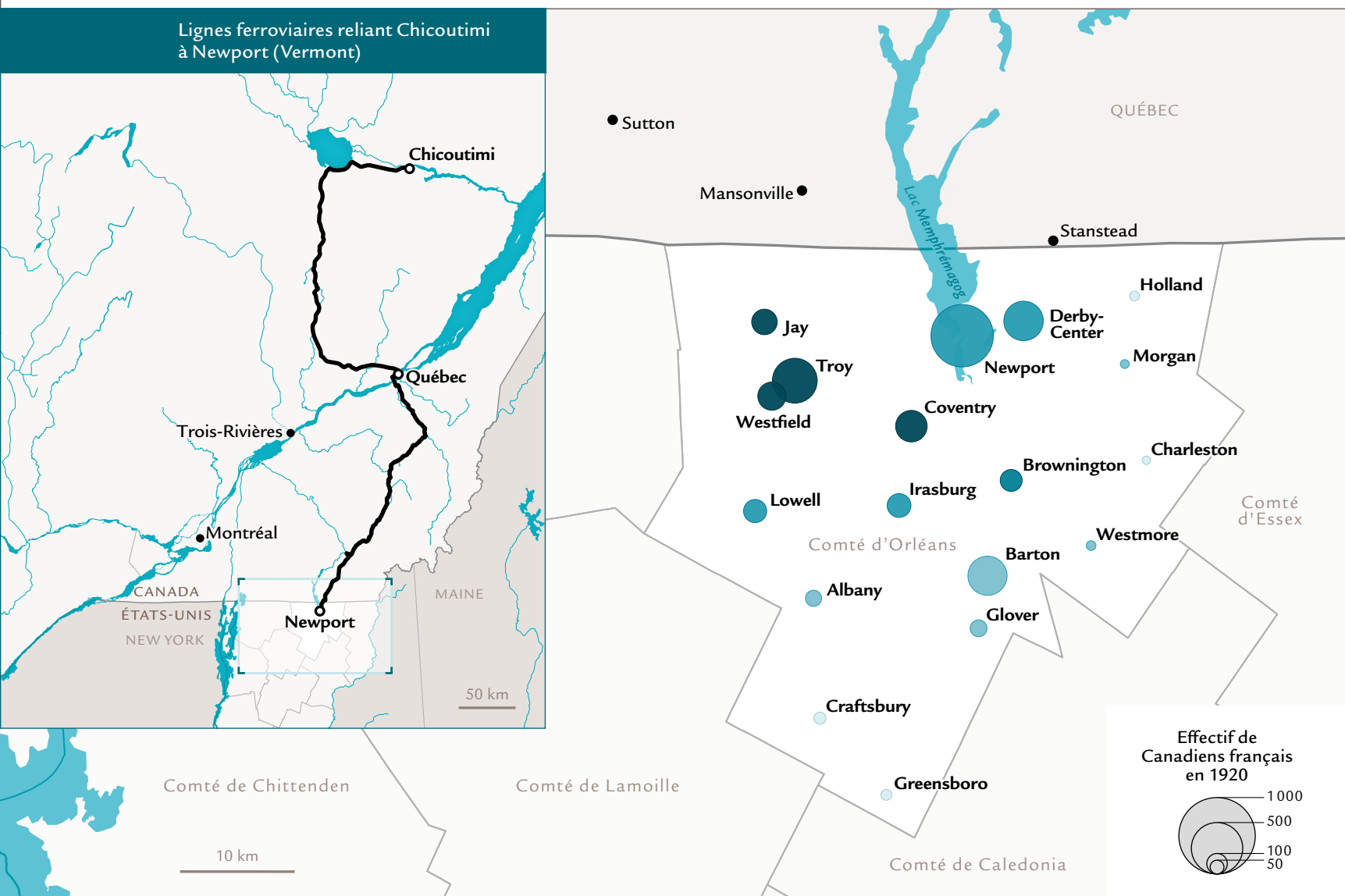
INDEXED
429

LIST OR MANIFEST OF ALIEN PASSENGERS APPLYING FOR ADMISSION
Required by the regulations of Secretary of Labor of the United States,

PORT OF *Newport Vt.*

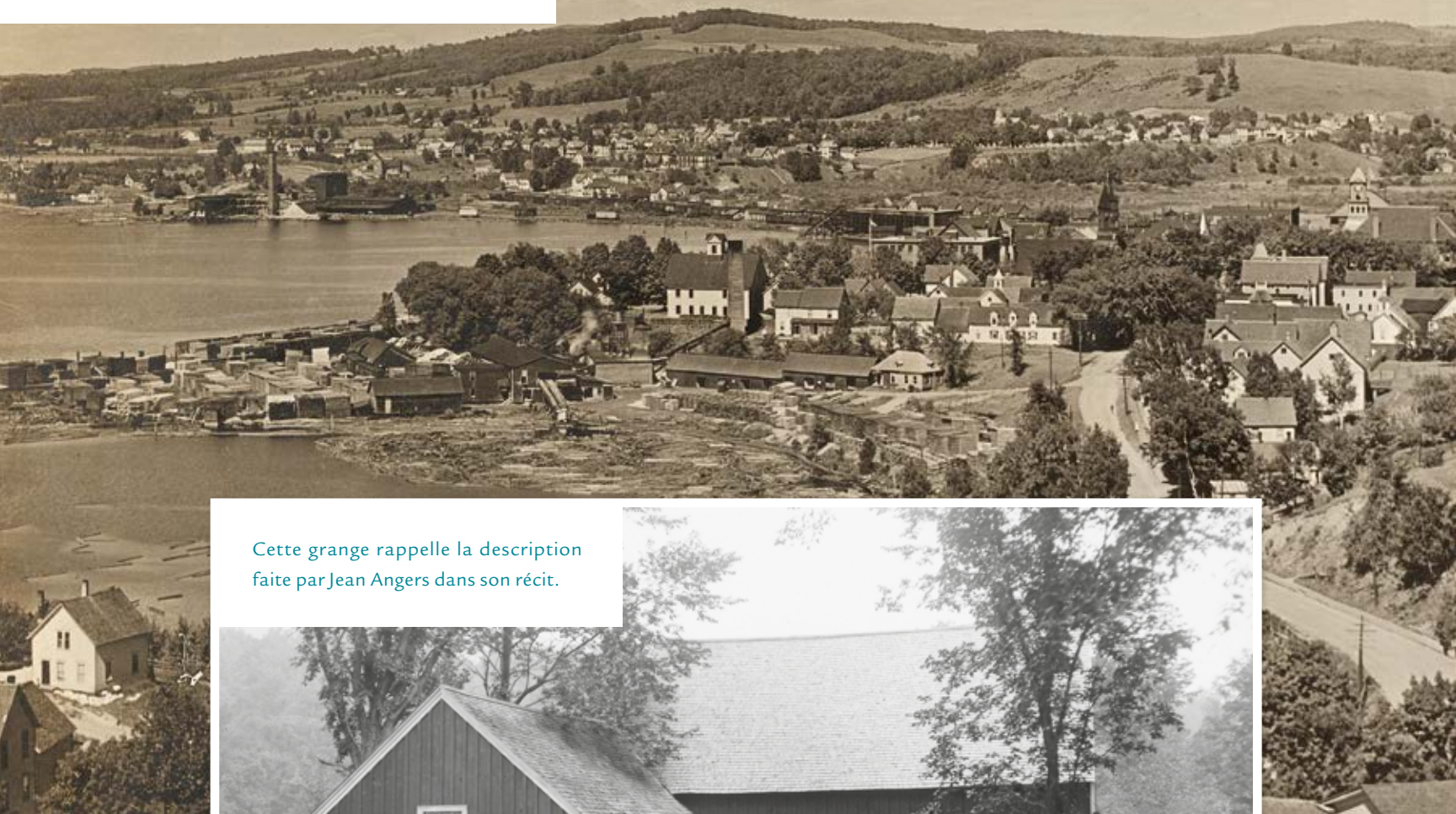
No. on List	NAME IN FULL Family Name Given Name	Age Yrs. Mos.	Sex	Calling or Occupation	Able to— Read. Write	Nationality (Country of which citizen or subject.)	Place of Birth	Last Permanent Residence Country City or Town	The name and complete address of nearest relative or friend in country whence alien came	Final Destination State City or Town	Of what nationality before coming
11	<i>Angers</i> <i>Emile</i> <i>Louis</i>	82	M	<i>None</i>	<i>yes</i>	<i>English</i>	<i>London</i>	<i>Bro. Mrs. James</i>	<i>74 H. Nashua</i>		
12	<i>Brodeur</i> <i>Henri</i> <i>Henri</i>	59	M	<i>Lawyer</i>		<i>French</i>	<i>Rock Hill</i>	<i>Bro. Mrs. James</i>	<i>74 H. Nashua</i>		
13	<i>Champagne</i> <i>Emery</i> <i>Emery</i>	26	M	<i>laborer</i>			<i>St. Eloi</i>	<i>Bro. Mrs. James</i>	<i>74 H. Nashua</i>		
14	<i>Angers</i> <i>Jean</i> <i>Jean</i>	39	M	<i>domestic</i>				<i>Bro. Mrs. James</i>	<i>74 H. Nashua</i>		
15	<i>Angers</i> <i>Marie Anne</i> <i>Marie Anne</i>	38	F	<i>housewife</i>				<i>Bro. Mrs. James</i>	<i>74 H. Nashua</i>		
16	<i>Angers</i> <i>Jeanette</i> <i>Jeanette</i>	1	F					<i>Bro. Mrs. James</i>	<i>74 H. Nashua</i>		
17	<i>Angers</i> <i>Margaret</i> <i>Margaret</i>	3	F					<i>Bro. Mrs. James</i>	<i>74 H. Nashua</i>		
18	<i>Angers</i> <i>Benoit</i> <i>Benoit</i>	1	M					<i>Bro. Mrs. James</i>	<i>74 H. Nashua</i>		
19	<i>Angers</i> <i>Philippe</i> <i>Philippe</i>	1	M					<i>Bro. Mrs. James</i>	<i>74 H. Nashua</i>		
20	<i>Hudon</i> <i>Marie Anne</i> <i>Marie Anne</i>	28	F	<i>domestic</i>	<i>yes</i>			<i>Bro. Mrs. James</i>	<i>74 H. Nashua</i>		
21	<i>Raisner</i> <i>James</i> <i>James</i>	62	M	<i>None</i>		<i>Scottish</i>	<i>East Angus</i>	<i>Bro. Mrs. James</i>	<i>74 H. Nashua</i>		

LA PRÉSENCE CANADIENNE-FRANÇAISE DANS LE COMTÉ D'ORLÉANS (VERMONT) EN 1920



Les microdonnées du recensement américain de 1920 permettent de brosser un portrait évocateur de la présence canadienne-française dans le comté d'Orléans à l'époque du séjour de la famille Angers. Dans l'ensemble, les Canadiens français de première génération (personnes nées au Canada et de langue maternelle française) comptent pour le huitième de la population du comté (12,3 %). Si cette proportion sous-estime la présence canadienne-française véritable (les Canadiens français nés aux États-Unis ne sont pas pris en compte), elle donne néanmoins une idée des réseaux dans lesquels a évolué la famille Angers durant son séjour aux États-Unis. Newport, chef-lieu du comté et localité de résidence des Angers, compte le plus de Canadiens français. Ceux-ci représentent cependant une part relativement faible de la population locale. D'autres localités des environs, comme Coventry, Jay et Westfield, présentent des effectifs canadiens-français inférieurs, mais des proportions supérieures à celle de Newport. Les localités situées à l'est et au sud du comté regroupent quant à elles peu de Canadiens français, en nombres tant absolus que relatifs.

Sources de la carte – sources primaires : Steven Ruggles, Sarah Flood, Matthew Sobek, Daniel Backman, Grace Cooper, Julia A. Rivera Drew, Stephanie Richards, Renae Rodgers, Jonathan Schroeder, and Kari C.W. Williams. IPUMS USA: Version 16.0 [dataset]. Minneapolis, MN : IPUMS, 2025. <https://doi.org/10.18128/D010.V16.0> ; Steven Ruggles, Matt A. Nelson, Matthew Sobek, Catherine A. Fitch, Ronald Goeken, J. David Hacker, Evan Roberts, and J. Robert Warren. IPUMS Ancestry Full Count Data : Version 4.0 [dataset]. Minneapolis, MN : IPUMS, 2024. **Sources secondaires :** Projet Georia, Université Laval et Université de Toronto. Cartography office, Geography Department, 2020, « Historical Canadian Railroads », <https://doi.org/10.5683/SP2/UCCFVQ>, Borealis, V2 ; Jeremy Attack (2025). « Historical Geographic Information Systems (GIS) database of U.S. Railroads for selected years ». Digitized and assembled by Jeremy Attack, Professor Emeritus and Research Professor of Economics at Vanderbilt University, Nashville TN and Research, Associate with the National Bureau of Economic Research, Cambridge ; Quebec Central Railway, Passenger Department (1889). The Quebec Central Railway. Sights and scenes for the tourist. Pen and pencil sketches of Quebec City, the Chaudiere and St. Francis valleys, and lower St. Lawrence River Rand Avery (ed.). Boston. Queen's University Library, W.D. Jordan Special Collections and Music Library, F5012.1889 Q3Q ; Peter Siczewicz (2011). U.S. Historical States and Territories. Emily Kelley, digital comp. Données tirées de l'*Atlas of Historical County Boundaries*, John H. Long (ed.). Chicago : The Newberry Library, [En ligne], <http://publications.newberry.org/ahcbp> ; The Canadian Peoples / Les populations canadiennes. « Système d'information géohistorique du recensement canadien, 1851-1921 ». CIEQ, Université Laval et HGIS Lab, University of Saskatchewan, 2023.



Cette grange rappelle la description
faite par Jean Angers dans son récit.



GRANGE ET BASSE-COUR DE LA FAMILLE THAYER À NEWFANE (VT), VERS 1901

Porter C. Thayer. University of Vermont Libraries, Porter Thayer Photographs collection, bmlthayerT1101.

Dans les deux premières décennies du XX^e siècle, la migration vers la Nouvelle-Angleterre s'essouffle. En effet, de 1900 à 1910, la population canadienne-française augmente modestement de 27,8 %, passant de 575 000 à près de 620 000. Lors de la décennie suivante, la croissance est presque insignifiante : 0,08 %. En outre, une portion importante de cette augmentation est due à la croissance naturelle, le pourcentage de Franco-Américains, c'est-à-dire d'individus nés aux États-Unis, devenant de plus en plus élevé : 46,9 % en 1900, 54,7 % en 1910, 61,7 % en 1920. Au

Vermont, la population canadienne-française décline de 1,2 % dans la première décennie du XX^e siècle et de 2,3 % dans la suivante. On observe la même tendance si l'on tient compte seulement des personnes nées au Canada, les baisses étant respectivement de 2,3 % et de 3,1 % (Truesdell, 1943 : 77 ³⁶).

Vus du Québec à partir du fichier de population BALSAC ³⁷, entre 1840 et 1909, 11,9 % des migrants du Québec vers les États-Unis se dirigeraient vers le Vermont, une proportion qui ne change pas beaucoup de 1910 à 1919 (11,1 %). En raison des obstacles

méthodologiques, il est très difficile de faire le même exercice pour le Saguenay. On peut cependant affirmer qu'en termes quantitatifs le Saguenay-Lac-Saint-Jean n'est pas une région qui compte beaucoup dans l'émigration aux États-Unis, y compris au Vermont ³⁸.

Par ailleurs, nous savons par d'autres sources qu'il existe un engouement pour le nord de l'État dans les deux premières décennies du XX^e siècle, particulièrement pour les comtés frontaliers avec le Québec, qui connaissent une « véritable métamorphose » (Wilson, 1921 : 42). En



VUE DU LAC MEMPHRÉMAGOG
DEPUIS NEWPORT (VT) EN 1909

Publié par Davis & Livingston. Library
of Congress, [LC-DIG-pcrd-1d07079](#).

effet, ceux-ci voient leur population canadienne-française augmenter (Lacroix, 2019), en raison, on l'a dit, de la disponibilité de fermes à bon marché, mais également de la réputation de leur industrie laitière et du volume des troupeaux de vaches qui, souvent, comprendraient une vingtaine de têtes, le double de ce qu'il est alors au nord de la frontière. En outre, certains contemporains dénoncent l'action néfaste d'agents fonciers qui mettent des annonces dans les journaux, y compris dans *Le Progrès du Saguenay* (*Le Droit*, 1920a) ³⁹. Selon l'abbé Bruno Wilson (1921 : 57), des Canadiens français auraient acheté des exploitations agricoles valant au total un demi-million de dollars. La majorité d'entre eux continuent de provenir de la région adjacente des Cantons de l'Est (*Le Devoir*, 1916 ; Woolfson, 1982 :

152 ; Lacroix, 2019), mais, comme Jean Angers, plusieurs Saguenayens sont tentés par l'aventure (Wilson, 1921 : 42). Ce courant migratoire inquiète les apôtres de la colonisation (*L'Abitibi*, 1920 ; *Le Canada français*, 1920 ; *L'Éclaireur*, 1920 ; *Le Droit*, 1920b ; *La Croix*, 1921), mais il réjouit Wilson et certains Franco-Américains de l'État, qui y voient le signe d'une renaissance linguistique et culturelle (*La Presse*, 1920 ; Wilson, 1921 : 57).

Newport, lieu de destination de Jean Angers et sa famille, avait été une des premières localités de la Nouvelle-Angleterre à recevoir des Canadiens français. D'ailleurs, un prêtre avait célébré la première messe du lieu en 1843 (Vicero, 1968 : 92, 155). Le comté d'Orléans, dont Newport était le chef-lieu, comptait 688 Canadiens français en 1850 et 1030 dix ans plus tard, soit

une augmentation de 50 % (Vicero, 1971 : 291). À l'époque de la migration de Jean Angers, la population de Newport est en croissance ; elle passe de 4 026 personnes, en 1900, à 6 163 en 1920, une augmentation de 53,1 %. L'abbé Wilson (1921 : 55-57) évoque la « florissante colonie franco-américaine de Newport », dont le cœur est la paroisse Sainte-Marie, fondée en 1873. Quant au comté d'Orléans, en 1900, il compte 22 024 personnes, dont seulement 5,7 % (1247) sont nées au Canada français ou ont au moins un parent canadien-français. En 1920, le nombre de Canadiens français augmente à 2 801, et ces derniers représentent 11,7 % de la population totale (23 913) du comté. Depuis 1900, le nombre de Canadiens français y a augmenté de 124,6 % (Recensement agrégé de la population des États-Unis, 1900-1920).

Par ailleurs, la Nouvelle-Angleterre du début du XX^e siècle connaît une vague de xénophobie qui va se déployer pleinement après le retour de Jean Angers au Québec (Roby, 1990 : 290-300 ; Lacroix, 2021b : 135-149). Le Vermont n'en est pas exempt, bien au contraire, la majorité anglo-protestante de l'État ayant montré dans le passé qu'elle est très fermée à l'immigration de catholiques, qu'ils soient irlandais ou canadiens-français. En 1890, le gouvernement conçut même un plan pour attirer plutôt des

Suédois (Senécal, 2003 ; Bushnell, 2021). En outre, le Parti républicain, qui représente les intérêts et la vision du monde des Anglo-Américains, y exerce une mainmise sur le poste de gouverneur et contribue à l'isolement politique des « Francos » (Lacroix, 2021b : 99-106). Nous verrons que cela est présent en filigrane dans le récit de Jean Angers quand il décrit ses interactions avec les Anglo-Américains.

Comme c'est souvent le cas au sein des groupes ethnoculturels d'Amérique du Nord, on est en droit de

penser que des Franco-Américains assimilés de la deuxième, troisième ou quatrième génération née aux États-Unis, qui sont nombreux dans l'État et dont les parents et grands-parents ont souvent été eux-mêmes victimes de préjugés défavorables, voire de discrimination, montrent la même fermeture d'esprit que les anglo-protestants envers les nouveaux arrivants en provenance du Québec.

Le récit de Jean Angers

Les pages suivantes constituent la retranscription du récit d'émigration de Jean Angers. Elle débute juste après sa démission de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi et son séjour au sanatorium du docteur De Blois.

Certains passages qui s'éloignent du propos et n'apportent pas d'éléments pour la compréhension de l'action ou du contexte n'ont pas été retranscrits.

Ils sont signalés par des points de suspension entre crochets. Les fautes d'orthographe ont été corrigées. Les redites ont été supprimées. Lorsqu'elle nuisait à la lisibilité du texte, la ponctuation a été modifiée. Des mots peuvent être utilisés de façon erronée, mais nous les avons conservés, tout comme les archaïsmes et les régionalismes. L'auteur capte l'attention par un récit enlevé intégrant une dose de

suspense et qui se lit d'un bout à l'autre sans interruption. Cette retranscription permet au lecteur de se replonger dans le premier quart du XX^e siècle, d'en appréhender sa réalité, notamment judiciaire, ainsi que la mentalité des contemporains, telles qu'elles sont véhiculées par un Canadien français catholique « moyen » qui s'établit pour un temps aux États-Unis.

Je me trouvai alors sans position, sans aucun revenu, si ce n'est quelques centaines de dollars que j'avais mis à l'épargne. La situation n'était certainement pas très brillante, tout de même, je ne perdis pas courage et le seul travail que l'on me recommandait était le travail au grand air. Ayant entendu dire que dans l'État du Vermont, aux États-Unis, les fermes se vendaient à très bon marché, je décidai d'aller faire une visite dans ces parages. Et je pris donc le train vers cette direction. Je dois ajouter que mon beau-père, monsieur A. R. Hudon ⁴⁰, avait eu lui-même l'occasion d'aller visiter ces fermes et il en était revenu enchanté. Sur le train me conduisant à Québec, je fis la rencontre d'un homme dont j'avais beaucoup entendu parler par mes parents, homme riche à ce que l'on m'avait dit et surtout très charitable. Il était cousin germain de mon père, par conséquent, cousin du deuxième ou troisième degré avec moi.



Son nom était Charles Angers, il pratiquait la profession d'avocat à Québec depuis quelques années seulement, puisqu'auparavant il avait résidé et pratiqué à La Malbaie, comté de Charlevoix ⁴¹. Ce monsieur Angers avait été député à la Chambre des Communes à Ottawa pendant plusieurs années. Il était très populaire, très charitable, très à l'aise, mais aussi très orgueilleux et il avait quitté La Malbaie après avoir subi une défaite dans une campagne électorale. Il avait été battu par M. Rodolphe Forget ⁴², conservateur, homme aussi très riche

CHARLES ANGERS VERS 1895

Tiré de *Personnel of the Senate and House of Commons, eighth Parliament of Canada, elected June 23, 1896 (1896)*, p. 106. Robarts Library, Université de Toronto, [AEW-0364](#).

et ce dernier avait réussi à gagner son élection à coup d'argent, lequel avait été jeté à profusion pendant cette campagne électorale. M. Angers en fut très froissé et il décida de quitter La Malbaie pour toujours, jurant de ne jamais y remettre les pieds. Et il est vrai qu'il n'était pas retourné à sa place natale. M. Angers était libéral en politique.

M. Angers prit pitié de moi et me déclara que, si j'avais besoin de finances pour me créer un nouvel avenir, il serait heureux de me donner toute l'assistance raisonnable, dès que lui-même se serait rendu compte que ce que je pourrais lui proposer lui conviendrait, afin de prévenir un désastre comme résultat.

Je lui déclarai alors que j'étais en route pour l'État du Vermont en vue de m'acheter une ferme et lui racontai à ce sujet tout ce que j'avais entendu dire. Cette proposition l'intéressa et il m'invita à prendre une chambre à son hôtel de Québec, soit l'Hôtel Mountain Hill ⁴³.

Au déjeuner, il me fit la proposition de venir avec moi visiter ces fermes. Il ajouta même que, s'il trouvait les fermes de son goût, il se mettrait en société avec moi afin de pouvoir en effectuer le paiement. Je dois déclarer qu'étant orphelin depuis l'âge de six ans, je trouvai en M. Charles Angers un second père, surtout après avoir constaté les sympathies qu'il semblait me témoigner à chaque occasion qui se présentait. Il fut convenu que nous partirions le lendemain par le train quittant Lévis vers les 3 heures de l'après-midi.

Nous sommes arrivés à Newport vers les 11 heures ½ du soir. J'étais fatigué, mais aussi j'étais soutenu par mon aimable protecteur. Le lendemain, nous prenions des informations au sujet des fermes à vendre et il est inutile de dire que l'on nous informait qu'il y en avait en quantité.

Ayant connu à Chicoutimi un monsieur Thomas Louis Boivin ⁴⁴, qui était rendu là depuis 3 ou 4 ans et qui suivant les informations qui nous avaient été données faisait fortune dans cette localité. Nous prenions des renseignements sur ce monsieur et à la première personne à qui nous avions demandé ce renseignement il nous fut répondu qu'il était très bien connu, qu'il avait le téléphone et que, si nous désirions lui parler, nous n'avions qu'à l'appeler. Ce renseignement nous donnait l'assurance que nous aurions certainement l'avantage de pouvoir visiter les meilleures fermes du Vermont et il fut décidé de téléphoner à ce monsieur Boivin, lequel se dit très heureux de savoir que de ses anciens compatriotes étaient de passage dans son pays d'adoption et qu'il viendrait nous voir immédiatement à notre hôtel.

Une vingtaine de minutes plus tard, M. Boivin nous arrive avec un beau char automobile Buick, ce qui démontrait chez lui une certaine aisance. Notre entretien avec ce monsieur fut assez long et finalement il s'offrit pour nous introduire à un bureau d'agent d'immeubles du nom de O'Bunn (Aubin) ⁴⁵. Ce monsieur était un Canadien-Français américanisé, ne parlant pas un seul mot de français. De plus, un franc-maçon assez avancé dans l'ordre, chose que nous avons apprise plus tard.

Le proverbe « tout nouveau tout beau » fut confirmé davantage pour nous, car, en effet, nous fûmes enchantés des fermes visitées la première journée. Nous avons visité une dizaine de fermes, sous un beau soleil d'automne, étant au commencement d'octobre. Les récoltes étaient presque toutes faites, excepté pour les patates et le blé d'Inde à vache. D'après les apparences, les fermes donnaient un bon rendement. Monsieur Boivin ne cessait de nous vanter la fertilité du sol, la beauté du climat, les avantages du marché, etc. Par une aussi belle journée, tout nous paraissait d'or dans ce pays, y compris la végétation, à en juger par sa couleur. Les distances entre les fermes paraissaient courtes. Naturellement, le trajet se faisait en automobile. Nous regardions assez souvent au speedometre, afin de nous rendre compte de la distance parcourue, mais le chauffeur nous déclara que la chaîne de conduite était cassée.

Le lendemain, nous avons recommencé une autre tournée par une température tout aussi favorable que la veille et cette deuxième journée confirmait ce que nous avions constaté le jour précédent.



Cette vue d'une ferme au Vermont correspond
à la période de l'installation de la famille Angers
dans cet État.

Enfin, le troisième jour, vers les 10 heures du matin, l'on nous conduisit chez un monsieur Lahar (Lahaie), Canadien-Français lui aussi, mais ne parlant pas du tout le français et ne faisant pas non plus de religion. Il était marié à une grosse Allemande.

Inutile de dire que l'on nous y avait conduits par le chemin le plus court. Je voulus m'informer de la distance, mais, comme pour la première auto, la chaîne de conduite était elle aussi cassée. Sans doute, toutes ces chaînes de speedometres avaient été décrochées à dessein, afin que les visiteurs ne puissent se rendre compte par eux-mêmes de la distance entre la ville et les fermes à vendre que nous visitions. Le chauffeur avait la tâche de donner lui-même cette distance et il nous informait que cette dernière ferme était à environ 2 milles ⁴⁶ de la ville de Newport, 2 milles de Stanstead ⁴⁷, Canada, ½ mille ⁴⁸ de Derby Center, petit village, etc., bien que les distances réelles étaient 5 milles ⁴⁹ de Newport, 5 milles de Stanstead et 3 milles ⁵⁰ de Derby Center.

Nous avons visité cette ferme d'un bout à l'autre, laquelle était un peu vallonneuse, mais de la bonne terre en apparence, bien bâtie, bonne résidence, très bonne grange, 21 vaches à lait, 3 chevaux, 5 ou 6 jeunes têtes de bétail, cochons, etc. Encore 5 acres de patates à arracher pour terminer les récoltes. Le propriétaire nous dit alors qu'il hivernait tout son stock de foin et que généralement, au printemps, il lui restait à vendre environ 20 tonnes ⁵¹ de foin. Le foin se vendait dans le temps \$18.00 à \$20.00 la tonne ⁵². Ceci représentait un joli revenu, sans compter le revenu du lait de 21 vaches. Le lait se vendait dans le temps \$3.00 le 100 livres. De plus il y avait les 5 acres ⁵³ de patates. M. Boivin, qui disait bien connaître cette terre, ajoutait que nous ne pourrions certainement pas faire mieux nulle part ailleurs. La grange paraissait être pleine de foin et cette bâtisse était de grande dimension, ce qui nous laissait supposer que tout ce qui se disait était vrai.

Il fut donc décidé entre M. Charles Angers et moi que, si le prix de cette ferme et si les conditions de paiement étaient convenables, nous ferions des affaires.

Le chauffeur nous prévint qu'une aussi belle ferme ne pouvait pas se vendre à bon marché. Il voyait sans doute que tout nous plaisait. Après entrevues sur entrevues avec le propriétaire, il nous dit enfin que ce dernier était décidé à faire un vrai sacrifice et qu'il était prêt à vendre

le tout pour \$9,000.00, payables \$3,000.00 comptant et la balance \$500.00 par année avec intérêts à 5 %.

Franchement, nous nous attendions à un prix de beaucoup supérieur, et nous avons de suite demandé de nous garder la préférence quelques jours, ce qui nous fut accordé.

Nous sommes alors partis et avons continué de visiter de nouvelles fermes, mais rien ne nous intéressait comme l'achat de cette ferme. Vers l'heure du midi, l'on nous reconduisit à l'hôtel et nous avons décidé de ne plus marcher davantage.

Monsieur Boivin est venu prendre le dîner avec nous et, après avoir causé surtout de l'achat de cette ferme, nous en sommes venus à la conclusion que nous ne devrions pas revenir de nouveau pour terminer ce marché et de suite nous avons mis Monsieur O'Bunn au courant de notre décision.

L'heure pour passer les contrats fut fixée dans l'après-midi et, de fait, nous nous sommes rendus de nouveau, toujours conduits par le même chauffeur, chez monsieur Lahar et de là chez un avocat, ce dernier étant chargé de rédiger l'acte de vente. Je dois dire en passant qu'aux États-Unis n'importe qui peut passer des contrats. Les notaires représentent seulement des personnes chargées de recevoir des déclarations assermentées, comme le font en Canada les Commissaires de la Cour supérieure. Le coût du contrat fut fixé à \$1.00 d'honoraires payable par le vendeur et \$1.00 payable par l'acheteur, en tout \$2.00, plus \$0.50 pour l'enregistrement, ce qui est très bon marché, considérant qu'une telle transaction aurait coûté au moins \$25.00 à \$30.00, ici en Canada.

Le lendemain, nous quitions donc M. Angers et moi l'État du Vermont, enchantés de notre marché et copropriétaires d'une belle et bonne ferme. Il était convenu que moi seul devais revenir, car M. Angers n'avait nullement l'intention de s'expatrier. Il me fallait donc aller chercher ma famille ainsi que mon ménage pour revenir le plus tôt possible, vu que la récolte de patates n'était pas encore faite.

[...]

Revenus à Québec, je repris le train pour Hébertville-Station afin de rejoindre mon épouse qui logeait chez son père en attendant mon retour.

J'étais propriétaire d'une maison à Chicoutimi qu'il me fallait vendre afin de pouvoir financer ma part de comptant sur cette ferme. Je dois dire cependant qu'il était convenu que M. Angers donna lui-même le montant, en attendant que je puisse financer ma part sur le comptant, soit \$1,500.00.

Je vendis ma maison \$2,300.00, dont \$1,200.00 comptant, et je donnai à M. Angers sur ce montant la somme de \$500.00. Quant à l'autre \$1,000.00, j'avais des créances hypothécaires que M. Angers s'était chargé d'acheter afin de couvrir la balance de \$1,500.00 qu'il me faisait. Il me restait après ces finances la somme de \$700.00 d'argent et je vendis mon ménage, préférant ne pas le transporter. Avec la vente de mon ménage et les \$700.00 d'argent, je réalisai environ \$1,200.00 pour mes frais de transport et l'achat d'un nouveau ménage rendu au Vermont.

L'état de ma santé n'était pas très bon. En effet, après avoir quitté mon dernier emploi au Département du Bois de la Compagnie de Pulpe de Chicoutimi, je souffrais de dépression nerveuse, d'une extinction presque complète de la vue, au point de ne pouvoir presque rien lire, d'insomnie, de dyspepsie et, de temps en temps, de vertige. Alors, il était complètement inutile pour moi de songer à m'en aller exploiter cette ferme sans m'assurer de l'aide nécessaire, du moins pour en commencer l'exploitation, quitte à m'en dispenser plus tard, si mes forces venaient à se raffermir. Je conclus donc des arrangements avec un monsieur Adrien Maltais de Jonquière, ancien cultivateur⁵⁴, lequel s'offrit de venir travailler avec moi pendant au moins un an et jusqu'à ce que ma santé s'améliore. Cette chose avait également été décidée avec M. Angers.

Nous partîmes donc avec toute notre famille et ce monsieur Maltais, pour nous établir définitivement aux États-Unis, pays inconnu, sans se douter des déceptions qui nous attendaient et confiant de pouvoir rétablir ma santé délabrée. Et, il me fait plaisir de dire en passant que j'ai beaucoup apprécié l'énergie déployée par mon épouse en cette occasion. Elle ne m'a jamais dit un mot de toutes les hésitations que ce départ pouvait être pour elle. Laisser son père, sa mère, enfin toute sa famille, pour une femme, il me semble que ceci est beaucoup plus pénible que pour un homme. De tout ceci, elle ne m'en a jamais parlé et je lui en rends le témoignage.

À Québec, nous avons logé à l'Hôtel Mountain Hill, où pensionnait M. Charles Angers. Nous y avons passé la nuit et le lendemain, vers les 3 heures de l'après-midi, après avoir réglé bien des petites choses avec M. Angers, nous reprenions le Quebec Central Railway via Sherbrooke, pour arriver à Newport Vermont, vers 11 heures ½ du soir. Ce trajet fut bien long et bien fatigant pour ma femme qui avait le soin des enfants encore jeunes.

[...]



MARIE-ANNA HUDON ET LA PETITE FABIOLA,
EN 1919

Collection personnelle de Louise Angers.

À notre arrivée à Newport, nous avons passé la nuit au plus proche hôtel et, le lendemain, nous prenions possession de notre nouvelle propriété.

Après l'installation ordinaire en pareil cas, il fallut se mettre à l'ouvrage. Notre vendeur n'avait pas encore quitté la place et il nous offrit ses services pour nous initier à la nouvelle besogne, ce qui ne fut pas très long, vu que le monsieur Maltais qui était avec moi était un ancien cultivateur et assez au courant de tout le rouage d'une ferme. Seulement, il nous restait encore 5 arpents⁵⁵ de patates en terre et, à la fin d'octobre, il était grand temps de compléter la rentrée de la récolte. Nous nous mîmes donc à l'œuvre immédiatement. M. Lahar ainsi que ses garçons nous offrirent leur aide, qui fut acceptée avec grâce. Après quelques jours, nous réussîmes à terminer le travail et je n'ai pas besoin de dire que mes reins étaient dans un bien mauvais état après cet ouvrage, car je n'en avais nullement l'habitude et, de plus, je n'étais pas fort. Ce travail terminé, nous considérions que les autres travaux pressaient beaucoup moins et ceci me consolait grandement. Il ne fallait pas pour moi aller trop vite en besogne, autrement je risquais de me tuer sur le coup.

[...]

Il y avait trois semaines environ que nous étions sur cette ferme et les choses avaient assez bien marché. Le domestique semblait également satisfait. Tous les soirs, nous faisons des plans pour le lendemain et bien des fois pour des années à venir. Nous étions encouragés.

Je dois en passant relater une des impressions des premiers jours. Le jour de la Toussaint, fête d'obligation, il nous faut, sous peine de péché mortel, observer ce jour comme le dimanche, pour nous catholiques. L'on se préparait pour aller assister au saint sacrifice de la messe, Maltais et moi, ma femme ne pouvant venir, vu qu'il lui fallait avoir soin des jeunes enfants. La distance de la ferme à Newport, comme je l'ai déjà dit je crois, était d'environ 5 milles et, le long du parcours, il n'y avait que des cultivateurs, pour la plupart protestants ou ne pratiquant aucune religion. Ces derniers étaient tous au travail comme d'habitude, les uns charroyant du fumier, les autres travaillant à leurs labours ou autres ouvrages d'automne. Je n'avais jamais songé que les choses se passaient comme cela dans un pays comme les États-Unis et, pourtant, si j'avais pris la peine d'y penser, il eut été facile de comprendre que pour ces gens le jour de la Toussaint était un jour ordinaire et qu'il n'y avait aucune raison pour eux de s'abstenir de tout travail. Seulement je ne m'y étais jamais arrêté et je fus frappé d'étonnement à la vue de ce contraste, car un jour d'obligation chez nous était, comme un dimanche, observé par toute notre population de Chicoutimi. Ceci me frappa tellement que je me suis dit que je ne finirais pas mes jours dans un tel pays et que jamais je ne me déciderais d'élever mes enfants en présence d'un pareil scandale. J'en étais complètement désorienté ⁵⁶.

Toujours est-il qu'à part ce désappointement, les choses avaient assez bien marché et, comme je le disais plus haut, un soir, nous nous étions couchés après avoir fait bien des propositions. Vers les 2 heures du matin, je me réveillai en entendant gémir dans la cuisine et me levai en sursaut en demandant qui pleurait comme cela. Maltais me répond que c'est lui et qu'il avait décidé de s'en aller et me supplie en grâce de le conduire immédiatement à Newport pour prendre le train et qu'il voulait s'en retourner chez lui et cela immédiatement. J'eus beau essayer de lui faire comprendre que la chose n'avait pas de bon sens, surtout à une pareille heure, qu'il était venu pour m'aider et qu'il compromettrait toute mon affaire, rien n'y faisait; il s'en allait et de suite; qu'il ne pouvait attendre au matin, il serait trop tard, qu'il serait fou. Alors, dans un moment de colère, je lui dis: « puisque tu veux t'en aller de suite, va-t'en » et ce n'est pas moi qui serai assez insensé de le conduire à Newport à pareille heure et je regagnai mon lit et me couchai pour le reste de la nuit.

Une fois couché, j'entendis ouvrir la porte. Maltais allait chez le voisin, un Américain, ne parlant pas un seul mot de français et lui-même ne parlant pas l'anglais, pour demander de le conduire à la ville. Il réussit à le réveiller et à lui faire comprendre « Newport-Newport ». Ce monsieur, du nom de Badger ⁵⁷, comprit qu'il voulait aller à la ville et, voyant la valise, conclut que Maltais nous quittait pour toujours.

Il était convenu que, si Maltais restait un an avec moi, je lui paierais ses dépenses de voyages aller et retour, autrement, je ne lui paierais que le temps fait. Par conséquent, je lui remis la somme de \$25.00 pour tout le temps qu'il avait fait et nous étions quittes.

Je me voyais bien désorienté, plus d'aide et réellement pas encore assez capable pour me tirer d'affaire seul. Tout de même, avant de courir pour un autre domestique, je me suis dit qu'il était bon d'essayer de me tirer d'affaire moi-même et je décidai d'en faire l'essai.

Le lendemain, j'attelai mes chevaux pour continuer mes labours. Afin de respecter une décision que nous avions prise, Maltais et moi, je devais commencer par labourer une partie d'un parc là où l'herbe ne poussait plus du tout, mais dont la terre semblait être assez bonne en fait de qualité. Il fallait de toute nécessité améliorer cette partie de la ferme. Je décidai de prendre la charrue à manchons que j'avais déjà maniée un peu dans mes vacances, lorsque j'étais au Séminaire de Chicoutimi, croyant sincèrement qu'en prenant mon temps, je réussirais parfaitement à faire ce travail.

Après une couple d'heures, pourtant pratiquées avec autant de patience que possible, je me sentis faiblir pour défaillir, au point que j'eus juste le temps de dételer mes chevaux, de les conduire à la grange, sans leur enlever les harnais et allai me coucher, sans leur donner à manger ni les attacher et sans manger moi-même. J'étais tellement fatigué que je ne réussis

à me lever que vers les 4 heures du soir. J'étais bien découragé, mais mon épouse m'encouragea en me disant que j'avais essayé une chose impossible en travaillant pour me tirer d'affaire tout seul, que les choses reviendraient et que je devais essayer de me trouver un autre domestique immédiatement.

Sur cet encouragement, je repris courage et, tel que décidé, le lendemain, je me mettais à la recherche d'un autre domestique. Je réussis à engager un nommé Lippens⁵⁸, de nationalité belge, avec sa femme qui devait rester à la maison, mais ne devait pas se mêler d'aucune besogne. Par conséquent, une charge de plus pour ma femme, chose que je n'aimais pas beaucoup, mais que ma chère épouse semblait accepter de bonne grâce, afin de pouvoir encore une fois m'aider. Le salaire était, je crois, \$27.00 par mois, nourris tous les deux.

Avec l'aide de ce monsieur, nous avons pu réussir à compléter nos labours afin d'être prêts pour les semailles du printemps.

Nous voilà donc en hivernement, tous nos travaux d'automne à peu près terminés, le froid se faisant sentir aussi fort qu'au Saguenay et la neige tombant en aussi grande quantité.

Par un soir de la fin de décembre, nous étions à faire le ménage, traire les vaches, les soigner et nettoyer l'écurie, les bêtes à cornes et les chevaux. J'étais moi-même occupé à traire les vaches lorsque j'entends des appels au secours accompagnés de cris lamentables. Je cours à la grange, je monte sur la tasserie de foin d'où venaient ces lamentations et je trouve mon domestique suspendu par les bras et tout le corps suspendu dans le vide en dessous du foin. Cette tasserie semblait pourtant bien remplie. Je me mets immédiatement à l'ouvrage pour le sortir de cette position et, après bien des efforts et l'aide qu'il se donnait, je réussis à le sortir de là.

Lorsque libérés, nous nous mettons à l'œuvre afin de découvrir les causes de cet accident et, à notre grande surprise, nous trouvons, en dessous d'une mince couche de foin, toute une série d'échafauds formés de pieux, lesquels servaient à faire paraître une tasserie de foin bien remplie, en dépit du fait que le dessous était complètement vide.

Sur cette découverte, nous avons fait le tour de tous les autres carrés à foin et nous avons constaté que, sur 5 tasseries de foin, il y en avait 4 qui avaient été échafaudées de la manière décrite et qu'environ un voyage de foin seulement avait été placé sur le dessus de ces échafauds afin de faire paraître la grange remplie de foin, bien que réellement elle était à peu près vide.

Il est inutile de dire quelle déception cette découverte nous amena et je réalisai immédiatement que les 20 tonnes de foin que je devais vendre au printemps à \$20.00 la tonne pour me permettre de payer mon terme de terre ne se réaliseraient pas et que l'on nous avait frauduleusement trompés lors de la vente de cette ferme.

Une fois le ménage terminé, la conversation se portait évidemment sur les fameux échafauds et qu'il nous était de plus en plus évident que notre vendeur nous avait trompés. Je n'ai pas besoin de dire que M. Lippens était très prudent lorsqu'il piétinait sur ce foin afin d'en extraire pour la distribution aux animaux et, le soir même, nous enlevions de cette tasserie tout le foin qu'il y avait sur les échafauds, afin de mieux voir de quelle manière le tout avait été arrangé.

Rendu à la maison, après le souper, je me presse d'écrire à notre vendeur Lahar qui avait été se fixer à Pinconning, Michigan⁵⁹, afin de lui rendre compte de notre découverte, qu'il devait savoir d'ailleurs, et aussi pour le prévenir et que nous entendions nous pourvoir en justice en dommages ou encore que nous demanderions l'annulation du contrat de vente pour s'être servi de fausses représentations pour nous induire à acquérir cette propriété.

Une autre lettre fut également envoyée à mon associé, M. Charles Angers, lequel me répondit qu'il viendrait sous peu à Newport pour constater l'affaire et que nous réclamerions soit des dommages ou l'annulation de la vente.

Ce ne fut pas long pour que tous les voisins soient au courant de cette découverte et l'on m'apprit que, même sur la quantité de foin qu'il y avait dans la grange lors de notre achat, une

dizaine de voyages de foin avaient été achetés ailleurs et placés dans la grange pour l'hivernement. L'on m'apprit même que cette chose arrivait tous les ans. Ce qui rendait l'affaire encore plus grave.

Avec l'aide de Lippens, qui connaissait bien du monde dans la localité, je m'occupai immédiatement d'établir ma preuve relativement à cette fraude, mais aucun voisin ne voulut nous assurer de leur témoignage en notre faveur, disant que Lahar était un de leurs bons amis et qu'ils ne pouvaient certainement pas témoigner contre lui. D'autres individus s'offraient pour témoigner contre Lahar, laissant voir qu'ils désiraient le faire moyennant finances. Finalement, je décidai de faire monter un photographe afin de photographier tous ces échafauds dans les quatre tasserries

[...]

Quelque temps après, M. Charles Angers se rendit chez nous et constata lui-même le tout et en était bien fâché. Sur sa recommandation, il fut décidé de réclamer \$4,500.00 de dommages, plutôt que de demander l'annulation de la vente. Je dois dire que je n'aimais pas beaucoup la chose. J'aurais préféré demander l'annulation du contrat, mais il réussit à me convaincre que, si nous obtenions \$4,500.00 de dommages, notre affaire serait bonne et que nous nous tirerions d'affaire à bon compte. Le conseil d'un homme comme M. Charles Angers n'était pas à dédaigner pour moi et je pris comme lui le parti d'une réclamation en dommages.

Il fut alors décidé d'aller à la ville de Newport s'assurer les services d'un avocat et de lui confier notre cause. Sur la recommandation de quelques-uns de nos amis et de gens connaissant ces professionnels par là, nous avons décidé d'aller voir un Monsieur Grout ⁶⁰. Ce monsieur était l'avocat de l'État, « State Attorney ⁶¹ », et la cause lui fut confiée avec ordre de réclamer immédiatement \$4,500.00 de dommages. Ceci se passait vers le mois de mars de l'année suivant notre achat ⁶². Après cet entretien, je laissai M. Angers à la ville, vu qu'il avait décidé de prendre le premier train pour retourner à Québec.

A toutes les fois que j'allais à la ville, j'allais voir M. Grout afin de m'assurer comment les affaires marchaient, mais il me répondait à chaque fois qu'il n'avait pas encore écrit, qu'il désirait s'assurer de la réussite de la cause et qu'aussitôt qu'il aurait tous les renseignements qu'il prétendait vouloir obtenir, il s'occuperait immédiatement de faire la réclamation.

Nous étions rendus à l'automne et encore rien n'avait été fait. M. Angers, que je tenais continuellement au courant de l'affaire, commençait à être froissé de ce retard, lequel ne semblait pas justifié, et finalement je reçus une lettre de lui m'annonçant qu'il serait à Newport dans quelques jours. Nous étions, je crois, au mois de novembre et M. Angers nous arriva enfin, pas trop de bonne humeur, et décidé de changer d'avocat si l'entrevue avec M. Grout ne lui donnait pas satisfaction.

Le lendemain, nous nous sommes rendus chez ce dernier pour lui demander où l'affaire en était rendue et, comme d'habitude, il nous fit la réponse qu'il avait toujours attendu pour marcher cette affaire, d'avoir toutes les preuves nécessaires à la réussite de la cause. Il ajouta qu'il avait peut-être eu tort d'avoir retardé aussi longtemps mais que, tout de même, si c'en était là notre désir, il était prêt à procéder immédiatement. Monsieur Angers lui dit qu'il n'était pas satisfait du tout de ses services et de ne rien faire avant d'avoir reçu d'autres instructions de nous et, sur ce, nous le quittions pour aller s'assurer des services d'un autre avocat du nom de Cleary, un Irlandais catholique ⁶³. Ce dernier ne paraissait pas bien débrouillard, tout de même, il se dit prêt à prendre notre cause et sûr de la mener à bonne fin. Tout de même, avant de prendre l'affaire, il aurait préféré que nous en venions à un règlement avec M. Grout. Après pourparlers, nous en sommes venus à la conclusion que ce monsieur ne pourrait pas nous charger plus de \$5.00 d'honoraires et je fus chargé d'aller le rencontrer pour lui offrir ce montant, tout en lui déclarant que nous considérions ne rien lui devoir, cette offre étant faite tout simplement pour faire un règlement de gentilshommes.

Je quittai immédiatement pour effectuer ce règlement. Sur ma demande à régler, il me demanda quelle décision nous avions prise au sujet de cette affaire et je lui répondis que nous avions tout simplement changé d'avocat et que notre cause était entre les mains de l'avocat Cleary.

Sur ma déclaration, il me répondit qu'il allait nous charger tout ce que la loi l'autorisait de charger, sans cependant me fixer aucun montant. Je lui demandai alors qu'est-ce que c'était que ce montant que la loi l'autorisait de charger. Pour toute réponse, il consulta son livre de tarif d'honoraires d'avocat et me dit ensuite que les honoraires étaient fixés à \$25.00 en pareil cas. J'en fus naturellement étonné et je lui demandai comment il pouvait se faire qu'il pouvait demander ce montant après n'avoir absolument rien fait pour mettre notre cause en marche. Il me répondit que Lahar avait été le voir et qu'il avait refusé la cause du défendeur et qu'il était inutile pour moi d'essayer d'avoir une réduction, que je n'en aurais pas. Je lui répondis comment il pouvait se faire que Lahar lui avait offert sa cause lorsque ce dernier n'avait pas encore été attaqué; que c'était là un prétexte non fondé et qu'il était également inutile pour lui d'essayer de me faire payer ce montant que je ne lui paierais jamais, à moins d'être condamné par la cour et que, pour réclamer un salaire, il fallait avoir travaillé et que ce cas devait s'appliquer tant aux avocats qu'aux autres corps de métiers. Je le laissai sans pouvoir en venir à aucune entente et avant de partir je lui dis que je considérais ne rien lui devoir.

À tous les mois, je recevais le compte de M. Grout et, les trois ou quatre premiers mois, je me rendis à chaque fois chez lui pour lui faire la même offre de règlement, toujours avec la réserve que je considérais ne rien lui devoir. Après, je cessai d'aller lui parler de règlement, bien que son compte m'arrivait à tous les mois régulièrement.

Toujours est-il que notre cause était entre les mains de Cleary et ce dernier avait réclamé la somme de \$4,500.00 de dommages à Lahar. Le procès fut fixé, si je me rappelle bien, vers la fin de septembre ou le commencement d'octobre et dans le cours de l'été ⁶⁴ je m'étais occupé de compléter la preuve nécessaire pour gagner notre procès, toujours sous la direction de M. Cleary. Nous avons décidé de plaider cette cause devant un jury composé de douze personnes.

Faire une preuve aux États-Unis est une chose assez difficile, surtout lorsqu'il s'agit de faire une preuve par témoins, car la plupart des citoyens ne pratiquent à peu près pas de religion et avant d'assigner un témoin, il nous faut aller le voir avec un autre témoin pour lui faire rendre son témoignage en présence de ce dernier témoin, afin de s'assurer que ce qu'il a à dire sera la même chose. Et même avec cela, nous sommes loin d'être sûrs de notre affaire. Comme je l'ai déjà dit, bien des gens s'étaient offerts pour témoigner dans cette affaire, mais, à la fin, nous ne pouvions pas obtenir de ces gens aucun renseignement pouvant nous aider. Ils avaient été approchés par les avocats de Lahar et avaient complètement changé d'opinion.

Le procès fut donc commencé sans avoir de preuve absolument certaine quant à la quantité de foin qu'il y avait dans la grange et ce qui avait réellement été récolté sur la ferme.

Nous en étions rendus à trois jours d'audition dans cette cause et réellement rien ne semblait bien encourageant pour nous. J'avais moi-même rendu témoignage pendant une journée entière. Lors de mon témoignage, l'avocat de la défense me questionna sur certains paragraphes de la lettre que j'avais écrite à Lahar et il en avait complètement changé le sens et il essayait de me faire avouer le sens qu'il lui donnait avec des questions détournées. Je lui déclarai que je ne comprenais pas du tout ses questions et il en vint finalement à donner lecture de cette lettre, comme je le disais, après en avoir changé bien des mots et par là pour donner une signification tout autre que ce que j'avais réellement écrit. Il avait pris intentionnellement toutes les lettres «A» et en avait fait des «O» et, lors de la lecture, je protestai publiquement que ce n'était pas du tout la lettre que j'avais écrite. La cour m'imposa alors le silence. Mon avocat fit une motion pour que je lise la lettre moi-même et cette motion fut accordée et j'en fis la lecture telle que je l'avais écrite. Tout de même, notre preuve n'était pas forte car tous les gens qui avaient vendu du foin à Lahar pour être transporté sur la ferme jurèrent ne point lui

avoir vendu ce foin, mais à ses frères ou beaux-frères, ou à d'autres gens et nous ne pouvions prouver que ce foin avait été transporté sur la ferme.

Le soir de la troisième journée, il me fallait aller à Derby Center, petit village situé à environ deux milles de la ferme. J'avais là des amis sincères. Je fis la rencontre du greffier de ce village, lequel s'informa comment ma cause se comportait, et je lui dis que ça n'allait pas très bien de notre côté et je lui en donnai la raison, c'est-à-dire que nous ne pouvions prouver qu'il avait acheté du foin pour être transporté sur cette ferme. Il me dit alors qu'il y avait deux ans un nommé McCalister ⁶⁵ lui avait vendu à lui-même du foin, environ 9 tonnes ⁶⁶, que ce foin avait été pesé sur une balance publique appartenant à un nommé Taylor ⁶⁷, le principal marchand du village, et que je pourrais facilement m'en rendre compte en faisant un relevé des «slips» de pesées et que je pourrais par là établir exactement la quantité de foin achetée ainsi que de qui il avait été acheté.

Il était 10 heures du soir et le procès devait se terminer le lendemain. Par conséquent, il n'y avait pas une minute à perdre. Probablement que j'en aurais pour la nuit pour faire tout ce relevé et aller ensuite rencontrer ce monsieur McCalister pour lui demander de bien vouloir comparaître comme mon témoin.

Je me rendis immédiatement chez ce monsieur Taylor dont j'étais le client, il m'était sympathique. Je lui formulai ma demande de faire un relevé des «slips» de pesées de foin vendu par McCalister à Lahar deux ans auparavant, chose qu'il se rappelait très bien. Seulement il était tard et ce relevé à une pareille heure ne semblait pas lui sourire. Je lui offris mes services et à la fin il consentit. Au bout d'une demi-heure, nous avions collectionné toutes ces pesées.

Mon travail n'était pas terminé. Il me fallait aller rencontrer monsieur McCalister, lequel demeurait à environ 4 milles ⁶⁸ de ce village, ce qui faisait 6 milles ⁶⁹ de ma ferme. Il faisait une nuit très obscure, le temps étant couvert et la température très froide. Tout de même, il n'y avait pas quatre chemins, il me fallait absolument y aller et je partis à la recherche de ce monsieur, sans connaître l'endroit où il demeurait, excepté le rang ⁷⁰.

[...]

Finalement, j'atteignis mon but et frappai à la porte de cette résidence. Une dame vint m'ouvrir. Je m'informai, après m'être excusé de les déranger par une heure aussi tardive, afin de savoir si M. McCalister était chez lui et elle me répondit que oui, seulement il était au lit et ne semblait pas anxieuse de le réveiller pour lui demander de venir me parler. Je lui expliquai que c'était pour des affaires de cour et qu'elle me rendrait un énorme service en voulant bien se conformer à ma demande. Il est inutile de dire que mon langage en anglais laissait facilement deviner que je n'étais pas un Américain et qu'en pays étranger, je me disais en moi-même que ma visite pouvait leur laisser soupçonner bien des choses que je n'aurais pas voulu qu'elle songeât, surtout à une heure aussi indue. Tout de même, elle acquiesça à ma demande d'aller dire à son mari qu'un monsieur désirait le voir à la porte. Je dois ajouter de plus qu'aux États-Unis, généralement, l'on ne frappe pas aux portes, l'on se contente d'attirer l'attention des gens que l'on désire voir par un bruit quelconque sans jamais entrer dans la maison, ces gens à qui l'on a affaire sortent dehors et là, après avoir raconté son histoire, s'ils jugent à propos de nous inviter d'entrer ils le font, sinon, nous réglons nos affaires dehors et ensuite l'on s'en retourne. Seulement, ce soir-là, il m'a fallu faire exception à la coutume et aller frapper à la porte et m'introduire dans la maison lorsque cette dame eut décidé d'aller chercher son mari.

Lorsque M. McCalister arriva, je lui fis part que ma visite était pour une cause qu'il avait sans doute entendu parler et surtout que je voulais savoir si réellement il avait vendu du foin à Lahar. Il me dit que oui et qu'en effet, il y avait deux ans, il lui avait vendu environ 9 tonnes de foin. Je lui demandai s'il était consentant de venir à la cour pour me rendre ce témoignage. Il me répondit que non, qu'il ne voulait pas se mêler de cette affaire et cela d'une manière catégorique. Tout de même, ce monsieur n'avait pas été approché par personne et je lui dis que

s'il ne voulait pas venir volontairement, je lui ferais servir un subpoena ⁷¹ et qu'il serait obligé de venir quand même. Sur cette déclaration, il me répondit qu'il serait à la cour à 8 heures le lendemain matin. Je partis immédiatement en le remerciant et en lui présentant les excuses d'usage par une heure pareille.

J'arrivai chez moi à 2 heures du matin et à 4 heures du matin il me fallait me lever, faire mon ménage, déjeuner, transporter mon lait à un mille ⁷² afin d'être rendu à la cour pour 8 heures le lendemain. Je racontai à M. Angers qui était avec moi pendant le procès ce que j'avais accompli pendant la nuit et il me félicita de mon travail et qu'avec cela, nous gagnions très certainement notre cause.

A 7 heures du matin, je téléphonai à notre avocat Cleary pour lui demander d'assigner M. McCalister au cas où il ne viendrait pas de lui-même et je lui donnai au téléphone un aperçu du travail que j'avais accompli pendant la nuit et lui aussi se dit très satisfait. Nous sommes partis vers les 7 ½ heures pour Newport pour arriver là à 8 heures et en entrant je me trouvai face à face avec M. McCalister qui était déjà rendu et le shérif qui partait pour aller lui signifier son subpoena.

Dans l'après-midi, ce monsieur nous rendit un très bon témoignage et notre cause semblait très bonne et nous étions joyeux. Seulement, pendant le plaidoyer de notre avocat Cleary, nous le trouvions bien faible en arguments et M. Angers, avocat lui-même, en brûlait d'impatience de voir autant de tâtonnements avec une aussi bonne cause et une preuve aussi certaine contre le défendeur. Cela nous désespéra un peu, sans toutefois nous laisser perdre espérance, au contraire.

Tous les plaidoyers se terminèrent vers les 4 heures de l'après-midi et les jurés se retirèrent pour délibérer. Quant à nous, nous quittions la ville pour notre ferme, après avoir recommandé à notre avocat de nous mettre au courant du verdict aussitôt qu'il serait rendu.

[...]

Donc, le lendemain, le procès terminé, personne encore ne nous avait avisés du verdict et M. Angers me dit alors que probablement il y avait mésentente entre les jurés, ce qui selon son expérience comme avocat ne semblait pas beaucoup en notre faveur. Le train que M. Angers devait prendre le matin même à Newport à 6 heures ½ nous obligea à nous hâter.

À notre surprise, rendus à la ville, le verdict venait d'être rendu en notre faveur pour une somme de \$300.00 seulement, ce qui équivalait réellement à dire que c'était un procès gagné sans l'être. Nous étions bien désappointés et comme il fallait que M. Angers vint à partir ce matin-là, il me dit de rencontrer Cleary avant de retourner chez moi et lui donner instruction d'inscrire la cause en appel.

Tel que demandé, je me rendis chez notre avocat et lui fis part du désir de M. Angers, seulement il me dit qu'il était très difficile d'aller en appel avec un procès devant des jurés et que très probablement nous ne pourrions réussir à cela, tout de même, il y avait tant de différence entre le montant réclamé et celui accordé qu'il réussirait peut-être à faire inscrire en appel en se basant sur le fait que la somme accordée était trop disproportionnée à la demande, ce qu'ils appellent en anglais « inadequate ».

Monsieur Cleary inscrivit donc immédiatement pour en rappeler du verdict.

Quelques jours plus tard, nous avons le bonheur de faire baptiser notre fils Antonio ⁷³. Cet enfant fut conduit au baptême à Newport et, étant de retour, il nous arrive une automobile chargée d'officiers de justice, y compris le shérif. Ce dernier en me voyant me fit remarquer que j'étais habillé comme un homme en fête et lui fis part de cet événement. Après les salutations d'usage, il me dit qu'il avait l'ordre de la cour d'exécuter une saisie-arrêt avant jugement pour le terme de terre que nous devons le jour même pour un montant de \$500.00.

Je venais justement de recevoir de notre avocat Cleary un mémoire de frais pour notre procès. La somme due était de \$475.00. Il nous fallait donc ajouter à cette somme le terme de terre et en plus les frais de saisie. Si je me rappelle bien, le tout se montait à \$800.00 ou \$900.00. Résultat bien malheureux après une année d'exploitation sur cette ferme et après avoir déployé des efforts de travail bien au-dessus de mes faibles capacités. Tout de même, il était bien inutile de se décourager. Heureusement, que je pouvais compter sur l'aide de M. Charles Angers, sans cela, c'était la faillite complète.

Toutes les personnes qui avaient eu connaissance de l'affaire étaient au courant de mes déceptions et plusieurs profiteurs auraient désiré me voir sacrifier le tout pour pouvoir retourner dans mon pays et à chaque jour, pendant quelques semaines, je recevais la visite de ces personnes qui venaient m'offrir \$300.00, \$400.00 ou \$500.00 pour leur céder tout ce que je possédais. Cette manière d'agir de leur part vint à me harasser et je me décidai enfin de leur dire que, même si je me trouvais dans la triste obligation d'en venir à sacrifier tout ce que je possédais, aucun d'eux n'en aurait le privilège et que, d'après leurs manières d'agir, ils seraient les derniers avec lesquels je me déciderais d'entrer en affaires. Petit à petit, ces profiteurs s'éclaircirent pour disparaître complètement.

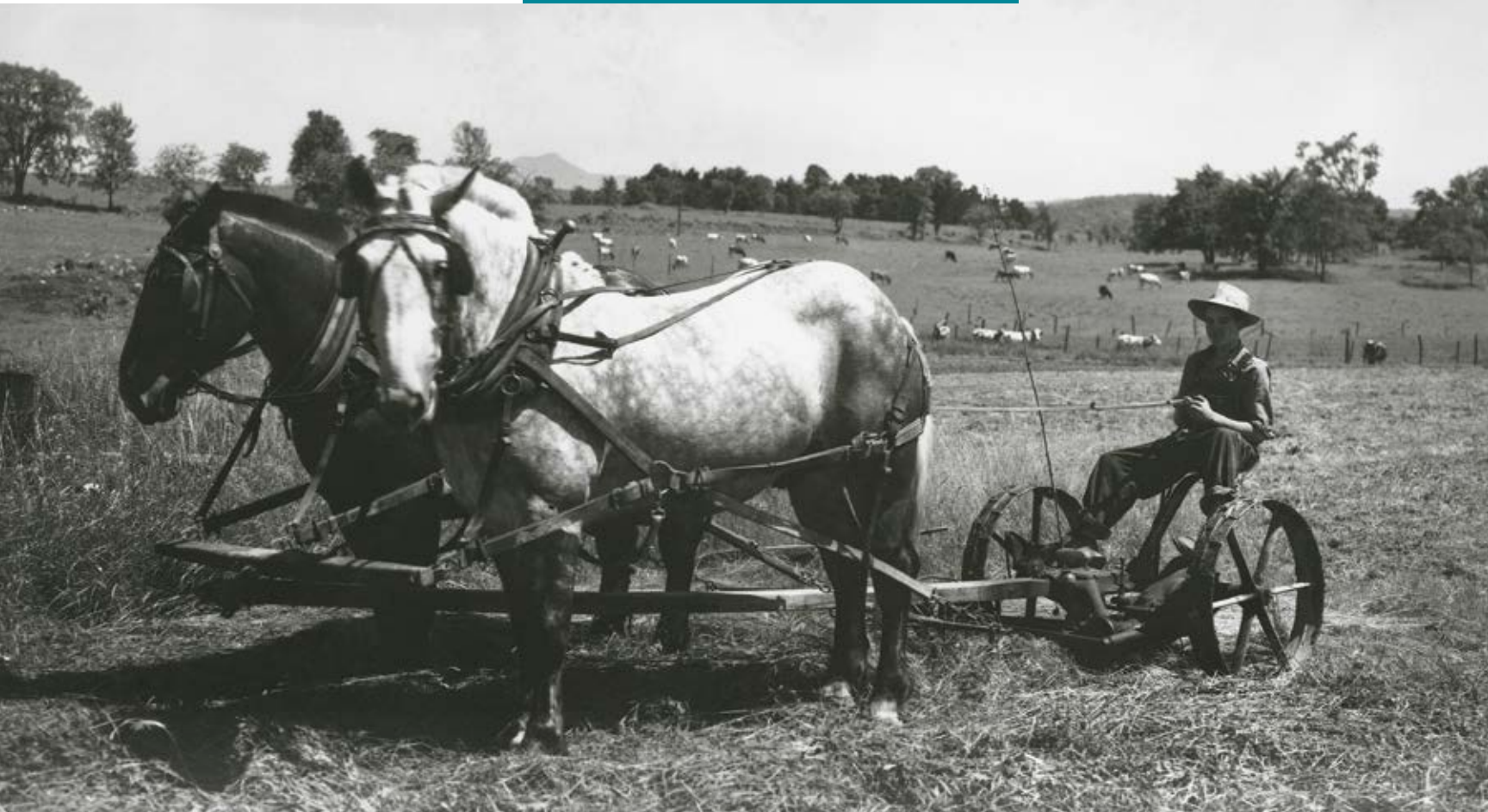
M. Angers fut mis au courant de cette saisie et il envoya à notre avocat, capital, frais et intérêts pour régler le tout. Va sans dire que je lui fis remarquer que nous aurions été mieux de demander l'annulation de notre contrat plutôt que de se trouver dans cette triste situation. Mon épouse prit les choses avec courage et cette affaire de saisie ne l'affecta pas trop.

[...]

Je disais au commencement que j'avais déjà décidé que je ne finirais point mes jours dans ce pays et tout ceci contribuait certainement à me faire persister dans cette décision de la première heure. Si ce n'eût été de la bonne foi de M. Angers et de sa solvabilité, j'aurais, il me semble, arrangé mes affaires pour vendre mon stock d'animaux, récolte et roulant pour en finir au plus tôt afin de m'en aller, car je n'avais pas d'hypothèque sur le roulant (aux États-Unis, l'on ne peut hypothéquer les meubles) et il me semble que, considérant tous les moyens frauduleux que l'on avait employé à mon égard, j'aurais été justifiable d'agir ainsi. Seulement, M. Angers était responsable et l'on aurait toujours pu intervenir contre lui et lui réclamer le paiement pour toute la somme due sur cette propriété. Je m'étais donc dit que jamais je ne serais l'auteur d'une telle injustice envers mon protecteur et que je devais résister jusqu'au bout à toutes ces épreuves. Advienne que pourra et j'en fis part à M. Angers.

Je décidai donc de mettre en vente cette propriété immédiatement, mais la chose n'était pas facile vu que tout le monde était au courant de ce procès et il est plausible de dire qu'au cours de l'audition de cette cause, tous mes intérêts portaient à démontrer aux jurés que la valeur de cette propriété était bien petite et ces efforts étaient surtout attribués à notre avocat car il devait faire l'impossible pour déprécier cette propriété et la décrier le plus possible. Tout le monde de Newport et des environs était au courant du peu de valeur que pouvait avoir cette propriété, chose qui ne va pas de pair avec une personne qui veut vendre. Je décidai donc de la mettre en vente par l'entremise de tous les agents d'immeubles et ces derniers ne voulaient point la prendre, eux-mêmes étant au courant de ces événements récents. Tout de même, après quelques mois je réussis à la confier à deux agents à Newport et un en Canada, à Rock Island. Ce dernier m'était très sympathique.

J'eus la visite de bien des acheteurs mais, dès qu'ils étaient partis, ils n'étaient pas longs à apprendre que ma ferme était celle pour laquelle j'avais eu un procès et que l'on avait trouvé dans la grange des échafauds à la place du fourrage et qu'en un mot cette terre ne valait rien. De plus, l'immigration canadienne avait été complètement arrêtée pour cause de guerre et pas un seul Canadien ne rentrait aux États-Unis. Il était bien difficile de vendre une ferme dans le Vermont à d'autres que des Canadiens, vu que les Américains trouvaient que le prix des fermes était trop élevé. Tout ceci contribuait davantage à rendre les acheteurs très rares.



[...]

Enfin, l'été se passa tant bien que mal ainsi que l'hiver et nous voilà encore rendus à un autre printemps. Presque trois années complètes aux États-Unis, nous étions au printemps de 1919. Je ne sais pas si je l'ai déjà mentionné, mais, quelques mois après mon arrivée dans le Vermont, mon beau-père, M. Auguste Hudon, était venu nous rejoindre et avait lui aussi fait l'acquisition d'une ferme à 5 milles de distance de la nôtre et je n'ai pas besoin de dire qu'assez souvent ils recevaient notre visite et ceci nous aidait à supporter toutes ces épreuves. J'avais également un nommé Philippe Villeneuve⁷⁴ qui était marié à une de mes cousines, une fille d'Enoch Angers⁷⁵ qui demeurait à Coventry⁷⁶, et qui était arrivé avant nous dans ce pays. Nous nous visitions de temps à autre.

Comme je le disais, nous étions en avril 1919, au commencement des semailles et à la fin des sucres. Un bon jour, je reçois un téléphone de Rock Island me disant de mettre ordre à toutes mes bâtisses et à mon écurie qu'il [l'agent d'immeubles] serait chez nous vers 2 heures de l'après-midi avec un acheteur. Je lui répondis que tout était prêt. En effet, je tenais constamment toutes mes bâtisses en très bon ordre, bien propres, balayées à tous les matins à l'intérieur et absolument rien à la traîne en dehors. Toutes mes voitures étaient mises à l'abri à chaque fois que j'arrivais de quelque part ou que j'avais terminé un certain travail. Enfin, je faisais tout en mon possible pour tenir le tout en aussi bonnes conditions apparentes que possible. J'avais racheté un certain nombre de vaches et mon troupeau était à peu près le même que lors de mon acquisition.

De plus, dès la première année, j'avais entrepris de grainer en neuf toutes les vieilles prairies que j'avais labourées pour être semées en grains et j'y avais semé également de la graine de mil, trèfles, etc., en quantité, afin de faire pousser de nouveau le foin et sur toutes mes prairies grainées en neuf je les avais engraisées avec du fumier et à cette fin je me servais d'un étendeur



CHARGEMENT DU FOIN AU VERMONT EN 1900

Tennie Toussaint. University of Vermont Libraries, Special Collections, [uvmsctous1001](#).

d'engrais afin de rendre ces prairies le plus fertiles possible. Tous mes labours étaient complétés et la dernière partie de ma terre qui n'avait pas encore été relevée depuis mon arrivée l'avait été dans le cours de l'automne 1918. De sorte qu'au printemps de 1919 j'étais en mesure de dire qu'à l'automne, avec tout le travail que j'avais fait, je pouvais escompter sur une assez bonne récolte de foin et de grain. Dans l'automne précédent, j'avais récolté le plus beau blé qu'il y avait dans l'État du Vermont et j'étais allé dans l'hiver faire moudre ce blé à Coaticook⁷⁷ afin d'avoir ma farine pour l'année et j'avais de fait une très belle provision de farine. Je pouvais donc dire que ma ferme était en très bonne condition. Tous mes labours étaient terminés pour les semailles du printemps et plein d'espoir pour l'avenir. Un acheteur m'arriva donc par Rock Island, un Canadien français de Roberval⁷⁸, du nom de Privé⁷⁹, qui avait vendu sa ferme et avait \$2,500.00 à donner comptant.

Je lui fis visiter le tout et il en fut très enchanté. Je lui fis mes conditions de vente, soit \$11,000.00 dont \$2,500.00 comptant et la balance payable \$500.00 par année à Lahar plus \$100.00 à Charles Angers et moi-même, jusqu'à parfait paiement. Tout ceci fut accepté de part et d'autre et il me dit de bien vouloir aller le rencontrer le lendemain à Rock Island pour passer les contrats, chose que je refusai carrément. Je lui fis comprendre qu'il devait rester coucher chez moi afin de se rendre compte par lui-même du rendement de mon troupeau et que le lendemain nous partirions ensemble pour aller passer les contrats. Ceci fut accepté. Je ne voulais pas le laisser partir, sachant que je ne l'aurais pas revu, vu que cette histoire de procès lui serait certainement venue aux oreilles, de plus, cette ferme n'était plus la même, considérant les améliorations que je lui avais faites et, comme preuve, il m'écrivit à l'automne qu'il avait été obligé de faire deux meules de foin dans son champ, n'ayant pas eu la place nécessaire dans la grange pour y placer sa récolte et il se déclarait très satisfait de son achat.

Tel que dit le lendemain, nous nous sommes rendus à Rock Island et nous avons conclu toute l'affaire ce jour-là.

[...]

Pour revenir au procès, notre demande d'appel nous fut refusée ; alors il nous a fallu se contenter du verdict des jurés.

Environ une année après que nous avons changé d'avocat, je n'avais pas encore pu régler avec M. Grout et un bon jour je reçois encore la visite du shérif et autres officiers de justice, lesquels avaient encore instruction de saisir les meubles et immeubles sur cette propriété. Ces messieurs procédèrent donc à leur travail. L'action et saisie étaient pour une somme de \$500.00, bien que le montant dû ou réclamé n'était que de \$25.00. Aux États-Unis, l'on peut actionner pour n'importe quel montant.

Le lendemain, je descends à la ville pour essayer de régler encore une fois avec ce M. Grout. Celui-ci fait l'étonné et me dit en me voyant qu'enfin je m'étais décidé d'aller le voir pour régler, tout en ayant reçu son compte à tous les mois et me demanda pourquoi je n'avais pas jugé à propos d'aller le voir plus tôt. Je lui répondis qu'il devait savoir que j'avais essayé maintes et maintes fois de régler avec lui mais qu'il avait été absolument impossible de le faire, que je venais pour une dernière fois et que, si nous ne nous entendions pas, j'étais disposé de plaider avec lui. Je lui fis la même offre, soit \$5.00 en règlement de tout compte. Il me demanda \$10.00 plus les frais ; je lui répondis que je ne lui paierais aucuns frais, mais pour en finir je lui donnerais cette somme de \$10.00. Après bien de la discussion, il accepta enfin la somme de \$15.00 en règlement de tout compte, lui-même payant ses frais. Ceci se passait, il va sans dire, avant la vente de notre propriété.

[...]

Nous nous sommes alors préparés pour déménager, bien contents de quitter cette place de malchances et de troubles de toutes sortes, pour revenir au Canada. Je fis d'abord un voyage seul pour me trouver une position et je n'eus aucune difficulté. Je me plaçai chez M. Henri Jalbert ⁸⁰. Alors je retournai à Newport chercher ma famille et mon bagage. En arrivant, j'eus une offre d'emploi du marchand Taylor de Derby Center, de qui j'ai déjà parlé ; il voulait m'engager comme commis à son magasin et en même temps comme professeur de français pour sa famille. J'aurais accepté cette position à contre-cœur, vu que je voulais revenir au Canada, seulement nous ne nous sommes pas arrangés pour le salaire. Par conséquent, nous sommes revenus en Canada et avons passé les lignes par Beebe Plain ⁸¹, sans tambour ni trompette, c'est-à-dire sans se rapporter du tout aux autorités d'immigration.

En arrivant à Québec, M. Angers était bien content de nous revoir et nous félicitait de notre courage et de notre persévérance.

De Québec, nous nous rendîmes à Chicoutimi prendre charge de l'emploi que j'avais obtenu de M. Jalbert. Cette position était une position de bureau et je craignais de ne pouvoir la remplir, vu que ma santé n'était pas encore parfaite. Par conséquent, nous avons décidé de ne pas dépaqueter notre ménage. De fait, trois semaines après, je rentrai au service de The Metropolitan Life Ins. Co. ⁸² à Hébertville-Station, village où avait été élevée ma femme et où demeurait mon frère Joseph.

[...]

La famille Angers revient au Saguenay en avril ou en mai 1919. Jean clôt cependant sa narration le 25 juillet 1933, racontant les grandes lignes de son parcours jusqu'à cette date. Ainsi, après trois semaines à Chicoutimi à l'emploi d'Henri Jalbert, propriétaire d'une ferronnerie, il

retourne à Hébertville-Station avec sa famille, où elle ne demeure que trois mois, car, sur le conseil de son frère Xavier ⁸³, qui réside à Saint-Nazaire ⁸⁴, Jean décide d'y acheter un magasin général. Encore une fois, il s'associe dans cette entreprise à son petit-cousin Charles Angers.

Toutefois, ce dernier connaît des difficultés financières qui les obligent à vendre leur commerce au bout de presque trois ans, donc au printemps ou à l'été 1922. La famille déménage alors à Kénogami ⁸⁵, où Charles ⁸⁶, le frère aîné de Jean, a repris la ferme familiale. Jean y gère l'agence locale



FERRONNERIE JEAN ANGERS, RUE RACINE, CHICOUTIMI, VERS 1940
Société historique du Saguenay, P002, SHS-P002-S7-SS1-P10722-2.

Jean Angers acquiert cette
ferronnerie en 1939.

de la compagnie d'assurance vie La Sauvegarde ⁸⁷. Après une année dans cette localité, il déménage de nouveau à Chicoutimi, mais il reste à l'emploi de La Sauvegarde jusqu'en 1926. À presque 40 ans, il se lance alors en affaires avec son frère Charles et un associé du nom de Noël ⁸⁸, devenant entrepreneur dans le bâtiment et les travaux publics. Les partenaires

construisent ainsi deux arénas, un couvent, une église, un bureau de poste, une succursale de la Banque canadienne nationale ⁸⁹, en plus d'agrandir plusieurs autres bâtiments, d'installer des systèmes d'égout et de transporter des milliers de cubes de sable ou de terre. Pour mener à bien leurs projets, ils fondent plusieurs entreprises : la compagnie

Angers-Noël ltée, Les Constructions générales à Jonquière, Les Contracteurs de district ltée à Chicoutimi (*Progrès du Saguenay*, 1962).

Toutefois, comme pour beaucoup d'hommes d'affaires, la Grande Dépression touche durement les frères Angers, les contrats étant rares et peu payants. Le chômage est au rendez-vous.

Le 6 juin 1933, le 22^{ième} anniversaire de mon mariage, il y a un an et demi que je n'ai pas travaillé et je songe grandement à faire l'acquisition d'une ferme, malgré les déboires que j'ai pu avoir avec la première terre, surtout si le dernier contrat pour la terminaison des quais dont je viens de parler n'a pas de suite.

[...]

J'arrive de Montréal et tout m'a l'air que ce contrat de finition des quais va se réaliser.

Dans l'avant-dernière page de son tapuscrit, Jean fait effectivement référence à leur soumission pour un gros contrat (250 000 \$) concernant des travaux de remplissage des quais de Chicoutimi, dont la société chargée du projet est exploitée depuis Montréal. Le récit de Jean Angers se termine donc sur une incertitude quant à la poursuite de ses affaires, même si la toute dernière phrase est positive.

L'association entre les deux frères semble se terminer en 1936. Par après, le parcours professionnel de Jean Angers est jalonné par une suite quasi ininterrompue d'activités, comme il l'avait été depuis son entrée sur le marché du travail au début du siècle. Cela tient sans doute au contexte

socioéconomique du Québec et du Saguenay-Lac-Saint-Jean dans la première moitié du XX^e siècle, mais surtout à la personnalité de Jean, qui continue à multiplier les projets. Ainsi, à la veille de la Deuxième Guerre mondiale, il acquiert la Compagnie de ferronnerie générale d'Henri Jalbert, renommée Ferronnerie Angers (*Progrès du Saguenay*, 1939), et, en 1941, il ouvre en grande pompe le Cinéma Cartier à Chicoutimi, accédant à la petite notabilité de la ville : Grand-Chevalier de Colomb, marguillier de la cathédrale, fondateur et premier président du Club Richelieu, membre de la Chambre de commerce (*Progrès du Saguenay*, 1962).

Cependant, la mobilité professionnelle de Jean Angers ne sera plus accompagnée de mobilité géographique, car lui et son épouse habiteront Chicoutimi pendant presque 40 ans. C'est dans cette ville, d'où ils étaient partis pour le Vermont en 1916, qu'ils profitent d'une retraite confortable et qu'ils terminent leurs jours, Jean en 1962, à 75 ans, et Marie-Anna trois ans plus tard. Parents de treize enfants, dont neuf ont atteint l'âge adulte, ils laissent une nombreuse descendance.



PORTRAIT DE LA FAMILLE ANGERS VERS 1933
Collection personnelle de Paul Angers.

Cette photo date de la période à laquelle Jean Angers a rédigé le récit de son émigration au Vermont.

NOTES

1 Né à Québec en 1899, Lorenzo Angers décède en 1983 à Chicoutimi, où il a œuvré la plus grande partie de sa vie comme prêtre engagé dans le milieu de l'éducation. Il est le fils de Charles Angers, frère de Jean, avec qui ce dernier sera en affaires après son retour des États-Unis. À moins d'avis contraire, les informations sur les personnages évoqués proviennent des sites *Ancestry* et *Nos origines*.

2 Par exemple « Note sur l'accident de Xavier Angers », qui relate l'accident mortel de ce dernier en 1869. À ne pas confondre cet oncle de Jean Angers avec son frère du même nom, né en 1871.

3 C'est le cas du texte « Michel Angers, perdu dans la forêt », tiré d'un article du *Progrès du Saguenay*, signé par Lorenzo Angers, qui relate comment cet oncle de Jean Angers, alors âgé de 82 ans, erre durant une semaine dans le bois, au début d'octobre 1928.

4 Ces archives privées sont actuellement conservées chez les descendants de Jean Angers.

5 Sur Chicoutimi, voir St-Hilaire (2006) ; sur le Saguenay, voir Girard et Perron (1989).

6 La localité frontalière de Newport est située dans le nord du Vermont, sur la rive sud du lac Memphrémagog. C'est le chef-lieu du comté d'Orléans.

7 Récit de Jean Angers, p. 18.

8 Pour être plus précis, le train part de Lévis, sur la rive-sud du Saint-Laurent, en face de Québec. Les deux villes sont reliées par un service de traversier.

9 La littérature scientifique sur la centralité des réseaux familiaux dans les processus migratoires est abondante, y compris pour les Canadiens français. Contentons-nous de référer le lecteur à Frenette (2022).

10 Sur l'histoire de Jonquière, voir Bouchard (1997).

11 Fils aîné de Léandre Angers et Émilie Boudreau, le père de Jean Angers naît en 1841. En 1866, il vit avec sa femme Anne Tremblay à Grande-Baie. À partir d'au moins 1871, il est cultivateur à Jonquière. Il y passe le reste de sa vie.

12 Le peuplement du Saguenay s'est effectué surtout à partir de la région de Charlevoix (Pouyez et collab., 1983 ; Bouchard, 1996).

13 Anne Tremblay est née en 1847 du mariage de Pascal Tremblay et de Marie-Louise Villeneuve. Elle décède à Jonquière en 1926.

14 Sur Grande-Baie, voir Bouchard, Martin et Lapointe (1996).

15 Cet établissement d'enseignement est fondé en 1873 par M^{re} Dominique Racine, premier évêque de Chicoutimi. Il connaît son âge d'or à l'époque où Jean Angers le fréquente (Hébert, Brisson et Gagnon, 1998).

16 Paschal Angers naît à Grande-Baie en 1866. En 1897, il épouse, à Alma, Alice Amaryllis Lessard, née en 1878 à Métabetchouan, du mariage de Joseph Lessard et de Georgiana Jean. En 1911, le couple vit à Jonquière avec ses six enfants et deux sœurs de Paschal, qui est marchand. Ce dernier y décède en 1925 ; Alice Amyrillis meurt à Métabetchouan en 1965.

17 Récit de Jean Angers, p. 1.

18 Sur Hébertville, voir Séguin (1977).

19 Joseph Angers naît à Jonquière en 1873. En 1894, il épouse Marie Azilda Larouche. Il meurt à Hébertville en 1947. Marie Azilda le rejoint au cimetière deux ans plus tard.

20 Ce chemin de fer, qui part de Québec, atteint Roberval en 1888, Bagotville en 1911, Laterrière en 1912 et Saint-Félicien en 1917. L'année suivante, il est intégré au Canadien National (Gagnon, 1967).

21 Marie-Anna Hudon naît en 1888, à Weedon dans la région de l'Estrie. Elle est la fille de Rémi-Auguste Hudon dit Beaulieu, un marchand né à Saint-Denis-De La Bouteillerie, dans le Bas-Saint-Laurent, tout comme son épouse, Eugénie Bouchard.

22 Les agents de fret sont chargés d'organiser, de suivre et de contrôler toutes les opérations de fret pour les clients d'une compagnie ferroviaire.

23 Fondée en 1906, la Société des constructeurs-mécaniciens est une entreprise subsidiaire de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi. Elle fabrique et répare les outils et les machines de toutes sortes pour l'industrie régionale, principalement les pulperies, les moulins à scie et les bateaux à vapeur. Au fil des ans, ses activités débordent de la région (Hébert, 1998).

24 Né en 1871 à Saint-Hugues, dans ce qui est aujourd'hui la Montérégie, Julien-Édouard-Alfred Dubuc est le fils de Joseph-Alfred Dubuc, commis et marchand, et de Marie Blanchard. Il commence ses études au séminaire Saint-Charles-Borromée à Sherbrooke, où il suit le cours commercial bilingue. Peu avant la fin de sa scolarité, il est engagé comme commis à la Banque nationale de Sherbrooke. Il y gravit rapidement les échelons et, en 1892, il est promu directeur de la nouvelle succursale de la Banque nationale de Chicoutimi. Il quitte cet établissement en 1896 afin de commencer une carrière d'entrepreneur. Il fonde alors la Compagnie de pulpe de Chicoutimi, dont il est le directeur-gérant. Il devient un des entrepreneurs les plus influents de la région et acquiert d'autres compagnies de pulpe. En 1923, après son retrait de ce secteur en difficulté, il investit dans les secteurs de l'électricité, de la téléphonie et de la propriété foncière. Il amorce également à ce moment une carrière politique : de

1925 à 1945, il est député de Chicoutimi à la Chambre des communes. De 1932 à 1936, il est aussi maire de Chicoutimi. Il décède à Laterrière (Saguenay) en 1947 (« Dubuc, Julien-Édouard-Alfred »).

25 Selon la notice nécrologique de Jean Angers, il serait également à cette époque employé par les notaires Cloutier, St-Pierre et Belleau (*Progrès du Saguenay*, 1962).

26 Récit de Jean Angers, p. 1.

27 Fondée en 1896 par J.-É.-A. Dubuc et Joseph-Dominique Guay, la Compagnie de pulpe de Chicoutimi commence à produire de la pâte à papier deux ans plus tard. En mai 1915, elle se joint au puissant consortium de la North American Pulp and Paper Companies, dont Dubuc est président. Lorsque Jean Angers y entre, l'entreprise est en plein essor ; elle emploie des centaines de bûcherons, de journaliers, d'hommes de métier et de cols blancs. C'est un des plus grands producteurs de pâte mécanique au monde. Mais, à partir de 1922, la production et les profits déclinent, en raison d'une conjoncture internationale défavorable. Après plusieurs réorganisations, les activités cessent à l'automne 1930 (Bouchard, 1998).

28 Récit de Jean Angers, p. 2. La narration de Jean Angers surprend, car, à l'époque où il travaille pour la Compagnie de pulpe de Chicoutimi, celle-ci est en bonne santé financière (voir la note précédente).

29 Né à Québec en 1867, le docteur Charles Numa De Blois fonde en 1896 un hôpital privé appelé « Sanatorium de Trois-Rivières ». Formé en Europe et aux États-Unis, il y soigne les maladies du système nerveux et les affections chroniques. Après des travaux et agrandissements, l'hôpital se transforme en centre de cure sur le modèle des stations thermales européennes et acquiert une grande renommée dans les années 1920 et 1930. On parle alors du « Château de Blois ». Le docteur De Blois meurt en 1952 (site officiel de la ville de Trois-Rivières).

30 Récit de Jean Angers, p. 2.

31 À notre connaissance, cette pratique sociale n'a jamais été documentée.

32 Les patronymes Lahar et Lahaie sont très répandus dans le nord du Vermont, y compris dans le comté d'Orléans. Comme nous ne connaissons pas le prénom de ce personnage, il s'est avéré impossible de l'identifier.

33 Récit de Jean Angers, p. 9.

34 Pour un autre exemple, voir Frenette et Martineau (2018).

35 Fils d'Elie Angers, forgeron, cultivateur et marchand, et de Marie Perron, marchande, Louis Charles Alphonse Angers, connu sous le prénom de Charles (à ne pas confondre avec son petit-cousin Charles, frère de Jean), naît à La Malbaie (Charlevoix) en 1854. Comme son frère et ses trois sœurs, y compris Félicité (l'écrivaine Laure Conan), il fait ses études à Québec, dans son cas à l'école normale Laval dont il obtient un brevet d'enseignant en 1871. Après avoir enseigné quelque temps, il entre à l'Université Laval pour y faire son droit. Admis au Barreau en 1880, il ouvre un bureau à La Malbaie, où sa clientèle est nombreuse. En 1884, il épouse Julie Dumas dans la même localité. Après le décès de cette dernière quatre ans plus tard, il vit avec son fils unique et des membres de sa belle-famille. En 1896, lors d'une élection partielle, il est élu député libéral pour la circonscription fédérale de Charlevoix. Il est réélu deux fois, avant d'être battu par une majorité de 83 voix par le conservateur Rodolphe Forget. Meurtri, il s'installe alors à Québec. Il y décède en 1929 (Lemire, 2000 : 130-132).

36 Les chiffres cités dans ce paragraphe et les précédents ne concernent que l'immigration nette. Ils ne tiennent pas compte des migrants qui ne sont pas recensés par le gouvernement américain tous les dix ans, à l'instar de ceux qui, comme Jean Angers, arrivent et repartent entre deux années de recensement.

37 Cette base de données contient les informations tirées des actes d'état civil catholiques enregistrés au Québec depuis l'ouverture du premier registre en 1621 jusqu'aux années 1990, actes jumelés entre eux pour reconstituer d'un côté les familles nucléaires et, de l'autre, les généalogies (Vézina et Bournival, 2020).

38 Nous sommes redevables à la démographe Danielle Gauvreau pour ces informations. Voir aussi Gauvreau, Harton, Vézina et Leduc (2024).

39 Pour notre part, nous n'avons pas retrouvé de telles annonces dans *Le Progrès du Saguenay*.

40 Fils de Pierre-Rémi Hudon et de Marcelline-Dina Labrie, Rémi-Auguste Hudon dit Beaulieu naît en 1856 à Saint-Denis-De La Bouteillerie. À une date indéterminée entre 1861 et 1871, il s'établit avec ses parents à Hébertville-Station, où son père devient marchand. Il suit ses traces dans cette profession. En 1881, il épouse à Québec Marie-Eugénie Bouchard, également native de Saint-Denis. Entre cette date et au moins 1883, le couple habite à

Québec, puis il déménage successivement à Weedon en Estrie, où sa présence est attestée en 1888, avant de prendre la route d'Hébertville-Station. Rémi-Auguste et Marie-Eugénie semblent s'y installer pour le reste de leur vie, à l'exception de leur bref passage dans le nord du Vermont pendant la Première Guerre mondiale. Rémi-Auguste décède à La Malbaie en 1924 ; Eugénie meurt à Hébertville-Station deux ans plus tard.

41 Située au confluent du Saint-Laurent et de la rivière Malbaie, La Malbaie est le chef-lieu du comté de Charlevoix et est considérée comme le berceau de la villégiature au Canada (Gauthier, 1989).

42 Né en 1861 à Terrebonne, au nord de Montréal, Rodolphe Forget est un homme d'affaires, un philanthrope et un homme politique conservateur très influent. De 1904 à 1917, il représente la circonscription de Charlevoix à la Chambre des communes. Il décède en 1919 à 57 ans (Jedwab, s. d.).

43 L'hôtel Mountain Hill (Mountain Hill House), ouvert en 1855, était situé sur la côte de la Montagne. Il comptait 150 chambres et son bar offrait les meilleurs vins et liqueurs. Étant donné la présence du parlement dans la même côte jusqu'en 1883, plusieurs députés y séjournaient. Il passa au feu le 24 février 1948. Il n'est pas anodin que Charles Angers, ancien député fédéral, y loge (Société historique de Québec ; « L'Hôtel Mountain Hill et *Le Soleil* »).

44 Thomas-Louis Boivin naît à Bagotville vers 1874. Il migre pour la première fois à Newport en 1912.

45 Il s'est avéré impossible d'identifier ce personnage.

46 3,21 kilomètres (1 mille = 1,61 kilomètres).

47 Stanstead est une localité québécoise située sur la frontière avec les États-Unis.

48 0,8 kilomètre.

49 8 kilomètres.

50 4,8 kilomètres.

51 18 180 kilogrammes, s'il s'agit de la tonne courte (2 000 livres ou 909 kilogrammes) alors en usage aux États-Unis.

52 909 kilogrammes ; la tonne longue (2240 livres) davantage en usage en Grande-Bretagne équivaut à 1 000 kilogrammes.

53 22 234 mètres carrés (une acre = 4 047 mètres carrés)

54 Nous trouvons dans les sources un Adrien Maltais à Jonquière, mais il naît en 1891 et se marie en 1917. Ce serait surprenant que cet homme, qui n'a que 25 ans en 1916, soit un ancien cultivateur.

55 Jean Angers veut probablement dire 5 acres.

56 Les travaux et les sources sur la prégnance du catholicisme au Canada français abondent. Pour un exemple parmi d'autres, voir le récit de voyage du juge Camille Pouliot (Fabre, 2021).

57 Badger est un patronyme très répandu dans le nord du Vermont. Comme nous ne connaissons pas le prénom de ce personnage, il s'est avéré impossible de l'identifier.

58 Il s'agit de Pierre Lippens, né en 1854 en Belgique et décédé à Newport en 1943. Arrivé au Québec en 1874, il s'établit probablement comme cultivateur à Saint-Michel-de-Bellechasse où il épouse, l'année suivante, Matilda Gendron, née en 1852. Au recensement canadien de 1891, on retrouve le couple à Roberval (Lac-Saint-Jean), où Pierre est cultivateur avec deux employés. L'année suivante, la famille émigre dans le comté d'Orléans. Six ans plus tard, elle est recensée à Derby. Pierre est toujours cultivateur.

59 Pinconning est une petite ville située dans la région de la baie de Saginaw, sur le lac Huron. Elle doit sa naissance dans le dernier quart du XIX^e siècle à l'industrie forestière (« History »).

60 Il s'agit d'Aaron Hinman Grout, membre d'une famille de juristes et d'hommes politiques républicains. Né à Rock Island, Illinois, en 1879, mais élevé à Derby et à Newport, il est diplômé de la Derby Academy en 1896 et de l'Université du Vermont en 1901. Trois ans plus tard, après avoir étudié le droit dans des cabinets privés, il est admis au Barreau de l'État. Sa carrière politique commence en 1896, alors qu'il travaille pour son père, gouverneur du Vermont. Gravissant les rangs du Parti républicain, il devient procureur d'État pour le comté d'Orléans entre 1912 et 1916. Puis, en 1921, il élu à la Chambre des représentants du Vermont, poste qu'il occupe jusqu'à sa nomination comme secrétaire d'État en 1923. Il démissionne quatre ans plus tard pour se consacrer aux affaires. Juge à la Cour municipale de Burlington de 1933 à 1941, il se fait élire au Sénat de l'État en 1948. Il meurt en 1966 à 87 ans (*Burlington Free Press*, 1966). Comme Grout est un fidèle de l'Église congrégationaliste et qu'il est grand maître des francs-maçons du Vermont, on peut avancer l'hypothèse qu'il ne porte pas dans son cœur les immigrants catholiques comme Jean Angers.

61 Contrairement à ce qu'affirme Jean Angers, Grout n'est plus procureur de l'État à ce moment.

62 C'est-à-dire en 1917.

63 S'il s'agit de Walter Henry Cleary, celui-ci commence à peine à pratiquer le droit au moment où il est engagé par les cousins Angers. Né à Lyndonville, Vermont, en 1887, il y fait ses études primaires et secondaires, puis fréquente le Middlebury College dont il est diplômé en 1911. Enseignant au Massachusetts de cette date à 1913, il est alors admis à la Faculté de droit de l'Université de Boston. Après l'obtention de sa licence en 1915, il s'établit à Newport. Républicain dans un État républicain, il occupe plusieurs fonctions publiques : procureur de la ville de Newport (1922-1934), juge de la Cour supérieure du Vermont (1934-1948), dont dix ans comme juge en chef, juge de la Cour suprême de l'État (1948-1960) dont les deux dernières années comme juge en chef. Il décède à Newport en 1974 (*Burlington Free Press*, 1974).

64 Nous sommes donc en 1918.

65 McCalister est un patronyme très répandu dans le nord du Vermont. Comme nous ne connaissons pas le prénom de ce personnage, il s'est avéré impossible de l'identifier.

66 9000 kilogrammes.

67 Taylor est un patronyme très répandu dans le nord du Vermont. Comme nous ne connaissons pas le prénom de ce personnage, il s'est avéré impossible de l'identifier.

68 6,4 kilomètres.

69 9,7 kilomètres.

70 Le système de peuplement par rang n'existe pas en Nouvelle-Angleterre. Jean Angers transpose ici un schème mental québécois.

71 Assignment.

72 1,6 kilomètre.

73 Né en 1918, Antonio Angers est donc bébé quand il prend avec sa famille la route du Saguenay-Lac-Saint-Jean, d'abord Hébertville, puis Chicoutimi, où il sera entrepreneur en construction.

74 Philippe Villeneuve, fils de Guillaume Villeneuve et Émilie Bergeron, naît en 1881 à Métabetchouan (Lac-Saint-Jean). En 1908, le jeune cultivateur y épouse une voisine qui lui est apparentée, Cécile Angers, native de Bagotville, avec qui il a six enfants. En 1911, Philippe et Cécile habitent toujours à Métabetchouan. Le couple arrive à Newport en septembre 1916. Quatre ans plus tard, il réside à Coventry. En 1930, Philippe et Cécile vivent à St. Johnsbury, au Vermont, et n'en repartiront pas. C'est là que Philippe meurt en 1979, suivi de Cécile en 1982.

75 Enoch Angers, fils de Léandre Angers et Émilie Boudreault, naît en 1857 à Bagotville. En 1871, il réside sous le toit familial et est recensé comme cultivateur. En 1878, Enoch épouse, dans la localité voisine de Grande-Baie, Marie-Louise Villeneuve. En 1890, le couple réside à Métabetchouan et, l'année suivante, à Bagotville avec les parents d'Enoch et leurs sept enfants. En 1891, on le retrouve à Grande-Baie. Il y habite encore en 1901. Enoch décède à Métabetchouan en 1929. C'est l'oncle paternel de Jean Angers.

76 Coventry est situé à environ treize kilomètres de Newport.

77 Coaticook est une localité des Cantons-de-l'Est, située à 52 kilomètres de Newport.

78 Sur cette localité du Lac-Saint-Jean, voir Vien (1955).

79 Il y a plusieurs individus du nom de « Privé » qui passent par Newport en 1919, mais seulement un en provenance du Saguenay-Lac-Saint-Jean ; toutefois, il est trop jeune pour acquérir une terre.

80 Henri Jalbert naît à Kamouraska en 1878 du mariage de Damase-Théophile Albert et d'Adèle Michaud. Il épouse en 1902, à Saint-François-de-la-Rivière-du-Sud, Zarilda Joncas, née dans cette localité en 1877. En 1921, le couple habite sur la rue Racine, dans un duplex en briques, avec ses douze enfants et une servante. Henri est ferronnier et il est bilingue, tout comme Zarilda et leur fils aîné, Damasse. Henri décède à Chicoutimi en 1961. Zarilda meurt au même endroit trois ans plus tard.

81 Bebee Plain est divisé par la frontière ; une partie est située au Canada, une partie est située aux États-Unis.

82 La Metropolitan Life Insurance Company est fondée en 1868 et devient une des plus importantes compagnies d'assurance au monde (The Metropolitan Life Insurance Company, 1978).

83 Ce François-Xavier Angers, à ne pas confondre avec son oncle du même nom décédé en 1869, naît à Jonquière deux ans plus tard. Il se marie en 1895, à Grande-Baie, avec Anna Gauthier Larouche. Xavier semble cultiver la terre toute sa vie. Il meurt à Saint-Nazaire en 1923. Anna décède en 1950 à Chicoutimi.

84 Situé à la frontière du Saguenay et du Lac-Saint-Jean, Saint-Nazaire est essentiellement une localité agroforestière jusque vers 1925, alors que ses habitants délaissent progressivement la terre pour occuper des emplois industriels dans la ville voisine d'Alma (« Historique »).

85 Kénogami est détaché de Jonquière et devient une ville de compagnie en 1912, après la construction d'une usine de pâtes et papiers par l'entreprise Price Brothers (Côté, 2007). À l'évidence, la ferme familiale des Angers y est située.

86 Charles Angers, à ne pas confondre avec son petit-cousin, avocat et homme politique du même nom, naît à Jonquière en 1875 et y épouse, en 1897, Elmire Bouchard, de deux ans sa cadette. En 1901, le jeune couple est recensé à Jonquière; Charles y est cultivateur. Il le demeure jusqu'à son entrée en affaires avec Jean en 1936. Elmire décède en 1915 à 37 ans; Charles meurt à Jonquière en 1956.

87 La compagnie d'assurance sur la vie La Sauvegarde est fondée en 1902 à Montréal par un groupe d'hommes d'affaires canadiens-français. Durant sa première décennie d'activités, la compagnie connaît une croissance régulière de ses ventes. En 1915, elle devient la cinquième institution financière privée canadienne-française en importance. Elle ne peut toutefois rivaliser avec les sociétés québécoises de secours mutuels et elle est réorganisée, ce qui la mène sur le chemin du succès. En 1962, elle est absorbée par le Mouvement des caisses populaires Desjardins (« Compagnie La Sauvegarde »).

88 Il s'est avéré impossible d'identifier ce personnage.

89 Fondée à Montréal en 1873 sous le nom de Banque d'Hochelaga par un groupe d'hommes d'affaires canadiens français, la Banque canadienne nationale entreprend ses activités l'année suivante. Au fil des ans, elle ouvre plusieurs succursales à Montréal, à Québec et dans des centres industriels de la province. Le développement de la banque devient alors beaucoup plus rapide. En 1923, son actif s'élève à près de 72 millions et les dépôts dépassent 55 millions. L'année suivante, la Banque d'Hochelaga reprend une concurrente, la Banque nationale, et, en 1925, elle adopte le nom de Banque canadienne nationale (Lorrain, 1948). En 1979, cette dernière fusionne avec la Banque provinciale du Canada pour former la Banque nationale du Canada.

BIBLIOGRAPHIE

Sources

ANCESTRY.COM

BURLINGTON FREE PRESS (1966), 30 décembre; (1974), 13 avril.

« COMPAGNIE LA SAUVEGARDE », sur le site *Histoire du Québec*, [En ligne], <https://histoire-du-quebec.ca/sauvegarde/> (consulté le 14 novembre 2023).

FICHIER BALSAC, [En ligne], <https://balsac.uqac.ca/?lang=en>

« HISTORIQUE », sur le site *Municipalité de Saint-Nazaire*, [En ligne], <https://ville.saint-nazaire.qc.ca/historique> (consulté le 14 novembre 2023).

« HISTORY », sur le site *City of Piconning*, [En ligne], <https://cityofpinconning.org/history/> (consulté le 16 juin 2023).

L'ABITIBI (1920), 12 août.

LA CROIX (1921), 22 janvier.

LA PRESSE (1890), 29 décembre; (1920), 27 août.

LE CANADA FRANÇAIS (1920), 17 juin.

L'ÉCLAIREUR (1920), 25 novembre.

LE DEVOIR (1916), 27 juillet.

LE DROIT (1920a), 4 février; (1920b), 18 juin.

LE PROGRÈS DU SAGUENAY (1939), 10 août; (1962).

« L'HÔTEL MOUNTAIN HILL ET LE SOLEIL », sur le site *HMdb.org. The Historical Marker Database*, [En ligne], <https://www.hmdb.org/m.asp?m=152596> (consulté le 15 juin 2023).

NOS ORIGINES.QC.CA

RECENSEMENT AGRÉGÉ DE LA POPULATION DES ÉTATS-UNIS, 1900-1920.

« ROCK ISLAND », sur le site *GrandQuebec.com*, [En ligne], <https://grandquebec.com/cantons-est/rock-island/> (consulté le 18 juin 2023).

SOCIÉTÉ HISTORIQUE DE QUÉBEC, [En ligne], <https://fr-ca.facebook.com/157594394301478/photos/mountain-hill-houseen-1855-le-marchand-1%C3%A9andre-fr%C3%A9chette-ouvrait-lh%C3%B4tel-mountain/1953782401349326/> (consulté le 15 juin 2023).

VILLE DE TROIS-RIVIÈRES. Site officiel, [En ligne], <http://toponymie.v3r.net/fiche/299/rue-charles-de-blois.aspx> (consulté le 29 novembre 2022).

Études

BOUCHARD, Gérard (1996). *Quelques arpents d'Amérique : population, économie, famille au Saguenay, 1838-1971*, Montréal : Boréal.

BOUCHARD, Louise (1998). « La Compagnie de pulpe de Chicoutimi », dans Jean-François Hébert (dir.), *La Pulperie de Chicoutimi : un siècle d'histoire*, Chicoutimi : Musée de la Pulperie de Chicoutimi, p. 21-30.

BOUCHARD, Russel Aurore (1997). *Histoire de Jonquière, cœur industriel du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Des origines à 1997*, Chicoutimi : Russel Bouchard.

BOUCHARD, Russell Aurore, Jean MARTIN et Raoul LAPOINTE (1996). *Ville de La Baie, berceau historique du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Cap-Saint-Ignace : Ateliers graphiques Marc Veilleux.

BUSHNELL, Mark (2021). « Then Again. 1890 Solution to Vermont's Stagnating Population », sur le site *VT Digger*, [En ligne], <https://vtdigger.org/2021/04/11/then-again-1890-solution-to-vermonts-stagnating-population-swedes/> (consulté le 13 mars 2022).

CÔTÉ, Dany (2007). *Kénogami, camériste de l'industrie, 1912-1973*, Saguenay : Société historique du Saguenay.

« DUBUC, JULIEN-ÉDOUARD-ALFRED », sur le site *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, [En ligne], <https://www.patrimoine-culturel.gouv.qc.ca/rpcq/detail.do?methode=consulter&id=8152&type=pge> (consulté le 15 août 2023).

FABRE, Gérard (2021). « Le juge Camille Pouliot en Europe (1894) », dans Gérard Fabre et Yves Frenette (dir.), *Les récits de voyage et de migration comme modes de connaissance ethnographique : Canada, États-Unis, Europe (XIX^e-XX^e siècles)*, Québec : Presses de l'Université Laval, [En ligne], <https://atlas.cieq.ca/la-francophonie-nord-americaine/interactif/le-juge-camille-pouliot-en-europe-1894.html> (consulté le 16 juin 2023).

FRENETTE, Yves (2022). « Les migrations des Canadiens français. État de la question », *Cahiers Charlevoix*, vol. 14, Ottawa : Presses de l'Université d'Ottawa et Société Charlevoix, p. 61-109.

FRENETTE, Yves, et France MARTINEAU, en collaboration avec Virgil BENOIT (2018). *Les voyages de Charles Morin, charpentier canadien-français*, Québec, Presses de l'Université Laval.

GAGNON, Rodolphe (1967), « Le Chemin de fer de Québec au Lac-Saint-Jean (1854-1900) », *Mémoire (M.A.)*, Université Laval.

GAUTHIER, Serge (1989). « La Malbaie », *Continuité*, n° 44 (été 1989), p. 48-55.

GAUVREAU, Danielle, Marie-Ève HARTON, Hélène VÉZINA et Claude LEDUC (2024). « Les origines géographiques et socioprofessionnelles des migrants canadiens-français vers les États-Unis, 1850-1910 », *Recherches sociographiques*, vol. 65, n°s 2-3 (mai-décembre), p. 231-266.

GAUVREAU, Danielle, Marc ST-HILAIRE et Hélène VÉZINA (2024). « L'émigration canadienne-française aux États-Unis entre 1840 et 1930. Nouvel essai de mesure et de périodisation à l'échelle des régions », *Recherches sociographiques*, vol. 65, n°s 2-3 (mai-septembre), p. 193-230.

GIRARD, Camil, et Normand PERRON (1989). *Histoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean*, Québec : Institut québécois de recherche sur la culture.

GREIMAS, Algiras Julien (1966). *Séman-tique structurale*, Paris : Larousse.

HÉBERT, Jean-François (1998). « Les compagnies subsidiaires de la Compagnie de pulpe de Chicoutimi », dans Jean-François Hébert (dir.), *La Pulperie de Chicoutimi : un siècle d'histoire*, Chicoutimi : Musée de la Pulperie de Chicoutimi, p. 59-64.

HÉBERT, Jean-François, Lisa BRISSON et Jérôme GAGNON (dir.) (1998). *Le Séminaire de Chicoutimi : 125 ans d'éducation au Saguenay*, Chicoutimi : Saguenayensia.

JEDWAB, Jack (s.d.). « Forget, Sir Rodolphe », sur le site *Dictionnaire biographique du Canada*, vol. XIV (1911-1920), [En ligne], http://www.biographi.ca/fr/bio/forget_rodolphe_14F.html (consulté le 15 juin 2023).

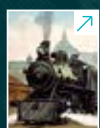
- LACROIX, Patrick (2024). « S'unir et survivre. Genèse de l'organisation communautaire des Canadiens français aux États-Unis (1838-1861) », *Recherches socio-graphiques*, vol. 65, n° 2-3 (mai-décembre), p. 419-443.
- LACROIX, Patrick (2021a). « A French-Canadian Journey. Bellechasse to Sweetsburg », sur le site *Query the Past*, [En ligne], <https://querythepast.com/lacroix-family-part-1/> <https://querythepast.com/lacroix-family-part-1/> (consulté le 15 mai 2023).
- LACROIX, Patrick (2021b). « Tout nous serait possible » : une histoire politique des Franco-Américains, 1874-1945, Québec : Presses de l'Université Laval.
- LACROIX, Patrick (2019). « Finding Francos on the Margins », sur le site *Query the Past*, [En ligne], <https://querythepast.com/finding-francos-margins/> (consulté le 15 mai 2023).
- LAVOIE, Yolande (1973). « Les mouvements migratoires des Canadiens entre leur pays et les États-Unis au XIX^e et au XX^e siècle. Étude quantitative », dans Hubert Charbonneau (dir.), *La population du Québec : études rétrospectives*, Trois-Rivières : Éditions du Boréal express, p. 73-88.
- LEMIRE, Maurice (2000). « Félicité Angers sous l'éclairage de sa correspondance », *Voix et images*, vol. 26, n° 1 (automne), p. 128-144.
- LORRAIN, Léon (1948). « Banque canadienne nationale », dans W. Stewart Wallace (dir.), *The Encyclopedia of Canada*, vol. I, Toronto : University Associates of Canada, p. 171-173.
- METROPOLITAN LIFE INSURANCE COMPANY (1978). *The Metropolitan Life Insurance Company: its history, its present position in the insurance world, its home office building, and its work carried on therein*, London : Forgotten Books.
- POUYEZ, Christian et collab. (1983). *Les Saguenayens : introduction à l'histoire des populations du Saguenay, XVI^e-XX^e siècles*, Sillery : Presses de l'Université du Québec.
- PROPP, Vladimir (1970). *Morphologie du conte*. Paris : Gallimard.
- ROBY, Yves (1990). *Les Franco-Américains de la Nouvelle-Angleterre, 1776-1930*, Sillery : Septentrion.
- SÉGUIN, Normand (1977). *La conquête du sol au XIX^e siècle*, Montréal : Boréal.
- SENÉCAL, Joseph-André (2003). « "Nos ancêtres les Gaulois". Ethnicity and History in Vermont », *Vermont History*, vol. 71, n°s 1-2, p. 62-70.
- ST-HILAIRE, Marc (2006). « Chicoutimi », sur le site *L'Encyclopédie canadienne*, [En ligne], <https://www.thecanadianencyclopedia.ca/fr/article/chicoutimi> (consulté le 16 juin 2023).
- TRUESDELL, Leon (1943). *The Canadian Born in the United States*, New Haven : Yale University Press.
- VÉZINA, Hélène, et Jean-Sébastien BOURNIVAL (2020). « An Overview of the BALSAC Population Database. Past Developments, Current State and Future Prospects », *Historical Life Course Studies*, vol. 9, p. 114-129.
- VICERO, Ralph D. (1971). « French-Canadian Settlement to Vermont Prior to the Civil War », *The Professional Geographer*, vol. 23, n° 4 (octobre), p. 290-294.
- VICERO, Ralph Dominic (1968). « Immigration of French Canadians in New England, 1840-1900. A Geographical Analysis », thèse de doctorat (géographie), University of Wisconsin.
- VIEN, Rossel (1955). *Histoire de Roberval, cœur du Lac-Saint-Jean*, Chicoutimi : Société historique du Saguenay.
- WILSON, Bruno (1921). *L'évolution de la race française en Amérique*, t. 1. Vermont, New-Hampshire, Connecticut, Rhode-Island, Montréal : Librairie Beauchemin.
- WOOLFSON, Peter (1982). « The Rural Franco-American in Vermont », *Vermont History*, vol. 50, n° 3 (été), p. 151-162.

Les récits de voyage et de migration comme modes de connaissance ethnographique : Canada, États-Unis, Europe (XIX^e-XX^e siècles)

Cette anthologie a été réalisée par une équipe franco-belgo-canadienne dirigée par **Yves Frenette**, titulaire de la Chaire de recherche du Canada de niveau 1 sur les migrations, les circulations et les communautés francophones, à l'Université de Saint-Boniface, et **Serge Jaumain**, codirecteur du Centre interdisciplinaire d'études AmericaS, à l'Université libre de Bruxelles. Jusqu'en septembre 2019, **Mélanie Lanouette**, coordonnatrice du Centre interuniversitaire d'études québécoises, à l'Université Laval, était codirectrice de l'anthologie. Celle-ci fut en grande partie conçue par **Gérard Fabre**, chercheur du Centre national de la recherche scientifique à l'Institut Marcel Mauss, École des hautes études en sciences sociales, qui en assura la codirection jusqu'en décembre 2020.

Les récits de voyage et de migration que nous sélectionnons sont publiés au fur et à mesure de leur intégration au chantier [La francophonie nord-américaine](#). Les premiers textes ont été intégrés à partir de 2018. Outre ceux déjà disponibles sur le site d'autres, en préparation, suivent et élargissent le champ initial à d'autres périodes, milieux et types de scripteurs. Nous tenons à remercier l'équipe du CIEQ pour son soutien irremplaçable et pour les compléments iconographiques et cartographiques des récits présentés.

PARUTIONS RÉCENTES DANS LES RÉCITS DE VOYAGE ET DE MIGRATION COMME MODES DE CONNAISSANCE ETHNOGRAPHIQUE : CANADA, ÉTATS-UNIS, EUROPE (XIX^e-XX^e SIÈCLES)



Récits de voyage et de migration : une nouvelle anthologie

Gérard Fabre avec la collaboration d'Yves Frenette



Olivier Robitaille aux États-Unis (Nouvelle-Angleterre), 1837-1838

Gilles Gallichan



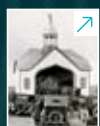
Léon Gérin dans l'Ouest canadien et aux États-Unis (Chicago), 1893

Frédéric Parent



Le juge Pouliot en Europe, 1894

Gérard Fabre



Les voyages de la Liaison française : écrits journalistiques sur le Canada (1924, 1925, 1927)

Dominique Laporte



D'un village de Savoie à Haywood au Manitoba : le récit de migration de Jean-Louis Pictou (1904-1913)

Sandrine Hallion



Thérèse Bentzon, une féministe française catholique en Amérique du Nord, 1897

Gérard Fabre



Lorenzo Létourneau, un Canadien français au Klondike, 1898-1902

Yves Frenette



Édouard Montpetit en Californie, 1918

Gérard Fabre



Augustin Leroy, un religieux français en exil en Amérique du Nord (1903-1918)

Simon Balloud



André Castelein de la Lande et le Grand Nord Canadien : le parcours d'un immigrant belge au tournant des XIX^e et XX^e siècles

Serge Jaumain



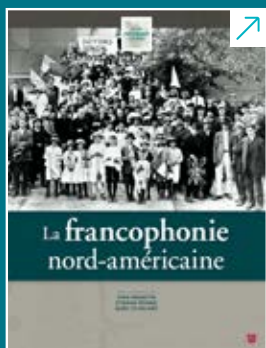
Du Saguenay au Vermont : le récit d'émigration de Jean Angers (1916-1919)

Stéphanie Angers et Yves Frenette



ATLAS HISTORIQUE DU QUÉBEC – LA FRANCOPHONIE NORD-AMÉRICAINE

Le chantier *La francophonie nord-américaine* aborde l'histoire et la géographie de la population de langue française sur l'ensemble du continent nord-américain, ses mouvements d'expansion et de contraction au gré des changements, voire des ruptures, économiques et politiques qui ont jalonné son évolution.



En 2012 paraissait aux Presses de l'Université Laval, l'ouvrage éponyme *La francophonie nord-américaine*, dirigé par **Yves Frenette**, **Étienne Rivard** et **Marc St-Hilaire**. La publication réunit des textes de 36 spécialistes autour de thèmes tels que les mouvements migratoires internationaux et interrégionaux, les relations entre communautés francophones et celles d'autres cultures, la place du français dans les milieux minoritaires, les échanges entre francophones de diverses origines. L'ouvrage a remporté en 2013 le prix de l'Assemblée nationale pour le meilleur ouvrage relié à l'histoire politique de l'Amérique française décerné par l'Institut d'histoire de l'Amérique française.

Disponible gratuitement sur le site atlas.cieq.ca



SORTIE DES TRAVAILLEURS, AMOSKEAG MFG. CO., MANCHESTER, NEW HAMPSHIRE, 21 MAI 1909 À 18H00

Lewis Wickes Hine. Library of Congress, Washington, [LC-DIG-nclc-01810](https://www.loc.gov/ead/ead2000/lc-dig-nclc-01810/).

Découvrez atlas.cieq.ca



Atlas historique
du Québec

Explorez espace.cieq.ca



Plateforme de diffusion de
ressources géohistoriques
sur le Québec